

Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

OUVERTURE DE LA SÉANCE – Jeudi 23 août 2018

19 h 23 : La présidente, Nour Alideeb, procède à l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle 2018.

1. MOT DE BIENVENUE

La représentante à l'Exécutif national, Sami Pritchard, prononce le mot de bienvenue et la reconnaissance des terres.

2. APPEL NOMINAL

Les règlements de la Fédération exigent qu'au moins la moitié des membres votants de la Fédération soient présents, en personne ou par procuration, pour que l'assemblée puisse entreprendre ses travaux. L'appel nominal des membres votants sera fait pour déterminer la participation et confirmer l'atteinte du quorum.

Section 1	Carleton University Students' Association	Présente
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Student Union	Par procuration
Section 24	Ryerson Students' Union	Présente
Section 25	Ontario College of Art and Design Students' Union	Absente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Absente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Présente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Absente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Présente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Absente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Par procuration
Section 68	Fédération des étudiantes et étudiants de York	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Absente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Par procuration
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Présente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Absente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Absente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Absente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente
Section 106	Organization of Part Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente

PAGE 2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

Section 110 Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Présente
Section 112 Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal	Absente
Association étudiante de l'Université de Hearst*	Par procuration

*Membre éventuel

Alideeb dit que le quorum est atteint.

3. AVIS DE PROCURATION

Conformément au Règlement III, un membre votant qui ne peut assister à l'assemblée générale ou à une partie de celle-ci peut désigner un autre membre votant comme son mandataire pendant toute l'assemblée ou une partie de celle-ci. Toutes les désignations seront annoncées à ce moment-ci.

Alideeb annonce que les avis de procuration suivants ont été reçus pour cette assemblée :

Avis de procuration de la Section 20 à la Section 32, avis de procuration de la Section 88 à la Section 110, avis de procuration du membre éventuel à la Section 110, et avis de procuration de la Section 62 à la Section 54.

4. RATIFICATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

La présidente ou le président d'assemblée sera ratifié à ce moment-ci.

2018/08:001 MOTION

Section 97/Section 92

Il est résolu de ratifier Anne-Marie Roy à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière d'ouverture de l'Assemblée générale annuelle 2018; et

Il est de plus résolu de ratifier Anne-Marie Roy à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière de clôture de l'Assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE

Anne-Marie prononce le mot de bienvenue.

5. LA PRÉSIDENTE PRONONCE UN MOT DE BIENVENUE.

Alideeb prononce un mot de bienvenue.

6. RATIFICATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Les demandes d'adhésion à la Fédération seront ratifiées à ce moment-ci.

2018/08:002 MOTION

Section 110/Section 85

Il est résolu de ratifier l'Association étudiante de l'Université de Hearst en tant que membre de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario.

ADOPTÉE

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES

L'assemblée étudiera l'ordre du jour des séances plénières proposé par le comité exécutif. Cette période prévue pour tout changement ou ajout à l'ordre du jour.

La motion N02 sera envoyée au sous-comité des campagnes et des relations avec le gouvernement

La motion N21 sera envoyée au sous-comité du budget et du développement organisationnel et des services.

2018/08:003 MOTION
Section 30/Section 106

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour des séances plénières de l'Assemblée générale annuelle 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

2018/08:003 MOTION DE MODIFICATION
Section 47/Section 68

Il est résolu que le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement et le comité du budget recommandent les motions NO:6 et NO:10.

ADOPTÉE

8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée plénière passera en revue le programme de l'assemblée générale. Période prévue pour tout changement ou ajout à l'ordre du jour.

2018/08:004 MOTION
Section 68/Section 32

Il est résolu d'adopter le programme de l'Assemblée générale annuelle 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

ABSTENTION : SECTION 47

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée plénière examinera le procès-verbal de la dernière assemblée générale.

2018/08:005 MOTION
Section 30/Section 71

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale semestrielle 2018.

ADOPTÉE

ABSTENTIONS : SECTION 47 ET SECTION 19

10. SURVOL DES PROCÉDURES

a. Règles de procédure des réunions et des séances plénières

Roy explique les procédures d'assemblée et son rôle à titre de présidente de l'assemblée. Elle dit qu'il faut suivre les règles de procédure du Robert's Rules of Order.

b. Soutien et procédures de prévention de harcèlement aux assemblées générales

L'intervenante en matière de harcèlement et de soutien, Nila Zamani, fait une présentation sur la politique de la Fédération en ce qui concerne le harcèlement.

c. Présentation de l'agente ou de l'agent des relations de travail de la Fédération

Alideeb présente les membres du personnel de la Fédération et fait une présentation sur la convention collective entre la Fédération et ses employées et employés, membres de la Section 1281 du SCFP.

11. PRÉPARATION AUX ÉLECTIONS

a. Ratification de la directrice ou du directeur du scrutin

PAGE 4 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

La directrice ou le directeur du scrutin sera ratifié à ce moment-ci.

2018/08:006 MOTION

Section 1/Section 85

Il est résolu de nommer Greg Owens au poste de directeur du scrutin pour l'Assemblée générale annuelle 2018.

ADOPTÉE

b. Aperçu du programme et des procédures électoraux

Le directeur du scrutin, Greg Owens, décrit les postes qui devront être élus à la présente assemblée générale, et explique les procédures électorales.

12. FORMATION DES SOUS-COMITÉS PLÉNIERS

a. Formation des sous-comités pléniers

2018/08:007 MOTION

Section 85/Section 92

Il est résolu de former les sous-comités suivants :

- comité du budget;
- comité des campagnes et des relations avec le gouvernement;
- comité du développement organisationnel et des services; et
- comité de révision et d'élaboration des politiques.

ADOPTÉE

b. Adoption des ordres du jour des sous-comités pléniers

L'assemblée plénière examinera les ordres du jour des sous-comités préparés par le comité exécutif. Tout changement ou ajout pourra être fait à ce moment-ci.

La motion N02 d'abord attribuée au DOS sera envoyée au CRG.

La motion N21 d'abord attribuée aux campagnes sera envoyée au DOS et au budget.

2018/08:008 MOTION

Section 105/Section 68

Il est résolu d'adopter les ordres du jour des sous-comités pléniers.

ADOPTÉE

13. ÉTUDE DES MOTIONS PRÉSENTÉES EN BONNE ET DUE FORME AVEC AVIS

a. Motions présentées par les sections locales

Les motions suivantes ont été présentées avec préavis par des sections locales et seront étudiées à la présente assemblée :

2018/08:009 MOTION D'ADOPTION GLOBALE DES MOTIONS

Section 109/Section 110

Il est résolu d'accepter la motion d'adoption globale de toutes les motions présentées au début de la séance plénière.

ADOPTÉE

2018/08:010 MOTION DE MODIFICATION DE POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT

Section 105/Section 110

Attendu que la langue évolue constamment et que le langage utilisé dans « Reconnaissance et respect des territoires ancestraux non cédés par les peuples autochtones » est dépassé; et

Attendu que nous devons impliquer les participantes et participants aux assemblées lorsque nous honorons et respectons les territoires des Premières Nations, des Inuits et des Métis pendant ces assemblées et dans les espaces communs; et

Attendu que la Fédération s'est engagée à défendre les droits et la reconnaissance des peuples d'origine des territoires, non seulement en paroles, mais aussi en pratique dans tous les rassemblements; par conséquent,

Il est résolu que le segment intitulé Reconnaissance et respect des territoires ancestraux non cédés par les peuples autochtones se lise comme suit :

Le respect et la reconnaissance des droits et des terres des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont reconnus au cours de chacune des assemblées générales et des activités de la Fédération. Cela est accompli en reconnaissant que les espaces où de telles activités ont lieu sont des terres appartenant traditionnellement aux communautés autochtones et en reconnaissant le besoin de respecter, d'honorer et de protéger ces terres pour les générations futures.

~~La déclaration suivante est lue à voix haute pendant le discours d'ouverture de toute assemblée générale et de toute autre activité afin de reconnaître la tradition des territoires sur lesquels l'activité est tenue :~~

~~« En reconnaissance des peuples d'origine qui ont vécu les conséquences néfastes de notre passé colonial commun, nous nous engageons à respecter les principes de durabilité et de protection de la Terre Mère. Nous nous engageons également à honorer et à respecter les territoires traditionnels des Premières Nations, là où nous nous rassemblons, travaillons, apprenons et partageons avec eux l'espace. »~~

Les organisatrices et organisateurs doivent comprendre les expériences et les effets néfastes du passé colonial sur les peuples d'origine en effectuant des recherches et en cherchant à se renseigner bien avant les rassemblements officiels. Les organisatrices et organisateurs visent à créer des espaces et des processus qui instruisent et préparent les déléguées et délégués ainsi que les membres qui assistent aux assemblées à être solidaires et à manifester leur respect à honorer les territoires traditionnels. Ces processus s'alignent sur les mandats des principes de durabilité en vue de protéger la Terre Mère.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2018/08:011 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:010 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2018/08:010 RENVOYÉE

PAGE 6 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

2018/08:012 MOTION

Section 105/Section 110

Attendu que les résultats des élections provinciales de 2018 doivent être reflétés dans la stratégie des relations avec le gouvernement de la Fédération; et

Attendu que les étudiantes et étudiants en Ontario paient les frais de scolarité les plus élevés au Canada et qu'ils sont donc nombreux à dépendre des services publics; et

Attendu que la décision d'élire Doug Ford au poste de premier ministre de l'Ontario a entraîné des compressions dans les services publics; et

Attendu que le premier ministre a annulé les révisions au programme d'études dans le cadre de la vérité et de la réconciliation, qu'il a mis fin à la collaboration avec Ottawa sur la réinstallation des demandeurs d'asile, et qu'il a démantelé le ministère des Relations autochtones de l'Ontario, entre autres mesures; et

Attendu qu'il est important pour la Fédération de s'assurer que le premier ministre est tenu responsable par les étudiantes, les étudiants, les organisations communautaires et les organisations provinciales de la fonction publique; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération explore la création d'une coalition avec d'autres organisations provinciales de la fonction publique afin de créer des réponses médiatiques et d'intervention aux compressions dans les services sociaux de Doug Ford et aux attaques contre les communautés marginalisées, et

Il est de plus résolu que la Fédération révise notre stratégie des relations avec le gouvernement afin qu'elle reflète les résultats des élections, et que la Fédération fasse pression pour un Ontario plus juste.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:013 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:012 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:012 RENVOYÉE

2018/08:014 MOTION

Section 105/Section 110

Attendu qu'Ensemble pour l'équité est une campagne de longue date de la Fédération qui vise à défier les nombreux systèmes d'oppression et de marginalisation et à y sensibiliser le public; et

Attendu qu'Ensemble pour l'équité vise à défier la discrimination et à identifier l'oppression sur le campus, mais ne donne pas d'information ni d'explication sur les systèmes de pouvoir et d'oppression qui guident la discrimination; et

Attendu qu'il y a eu une augmentation du comportement violent sur les campus dans toutes les régions de l'Ontario à l'égard de certains groupes ou personnes, allant des microaggressions à l'oppression flagrante; et

Attendu que la Fédération s'est engagée à un mandat d'équité qui vise à défier les systèmes d'oppression, et que ce travail se poursuit et doit constamment être réexaminé et révisé afin de nous assurer que nous luttons activement contre des systèmes de

pouvoir et d'oppression; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération collabore avec le conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires afin de fournir une source d'information aux syndicats étudiants pour renseigner les membres sur les systèmes de pouvoir qui créent l'oppression, dans un effort en vue de lutter contre ces systèmes sur les campus et dans nos communautés; et

Il est de plus résolu que ce matériel s'inscrive sous la bannière Ensemble pour l'équité et soit offert à tous les syndicats étudiants qui voudraient renseigner davantage leurs membres sur la nature de ces systèmes et sur la façon dont nous pouvons œuvrer collectivement à leur démantèlement.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:015 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:014 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:014 RENVOYÉE

2018/08:016 MOTION

Section 105/Section 110

Attendu que les sections locales sont des organisations fondées sur l'équité et qu'elles jouissent rarement d'une formation en matière d'équité pour les membres de leur personnel à plein temps et à temps partiel, pour les cadres et pour les bénévoles; et

Attendu que la formation anti-oppression est incontournable pour créer des politiques, des pratiques et des lieux de travail fondés sur l'équité; et

Attendu que les partenaires, les facilitatrices et facilitateurs communautaires sont souvent des personnes marginalisées et mal rémunérées qui sont déjà aux prises avec le sous-emploi, et qu'elles méritent un paiement adéquat pour leur travail; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération encourage les sections locales à rechercher des facilitatrices et facilitateurs externes rémunérés pour la formation en matière de lutte contre l'oppression; et

Il est de plus résolu que la Fédération dresse une liste des partenaires, des facilitatrices et des facilitateurs communautaires à laquelle les sections locales pourraient avoir accès.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:017 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:016 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:016 RENVOYÉE

PAGE 8 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

2018/08:018 MOTION

Section 32/Section 110

Attendu que le 42^e Parlement de l'Ontario s'est réuni le 11 juillet 2018; et

Attendu que, dans les premières déclarations du gouvernement, la ministre de l'Éducation, Lisa Thompson, a indiqué qu'entre autres changements, le gouvernement allait abroger le programme d'éducation physique et de santé de 2015 (« éducation sexuelle ») à compter de septembre 2018, lequel sera remplacé par le programme de 1998 jusqu'à ce que d'autres consultations aient lieu; et

Attendu que le programme d'éducation physique et de santé de 2015 comprenait l'éducation sur le consentement, la navigation dans Internet et ses conséquences, les identités et expériences LGBTQ+, les relations saines et l'image corporelle; et

Attendu qu'il est extrêmement important pour les jeunes d'être instruits d'une manière qui non seulement reflète le monde d'aujourd'hui, mais qui est inclusive et fondée sur des données probantes; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération rédige une lettre de soutien pour le maintien du programme d'éducation physique et de santé de 2015 et publie une déclaration condamnant la décision du gouvernement PC; et

Il est de plus résolu que les sections locales soient encouragées à publier leur propre déclaration pour condamner la décision d'abroger le programme d'éducation physique et de santé de 2015 en s'inspirant de la structure utilisée dans la lettre de la Fédération.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:019 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:018 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:018 RENVOYÉE

2018/08:020 MOTION

Section 71/Section 110

Attendu que durant l'année scolaire 2017-2018, il y a eu une hausse des activités organisées sur les campus de l'Ontario qui accueillent des extrémistes de droite connus pour leur permettre d'exprimer leur point de vue; et

Attendu qu'un premier ministre appuyé par des extrémistes de droite vient d'être élu en Ontario; et

Attendu que le discours public à propos des groupes marginalisés peut s'avérer néfaste et peut mener à une marginalisation accrue pour ces communautés; et

Attendu que la Fédération s'efforce de soutenir et de défendre les étudiantes et étudiants marginalisés et de se battre pour ceux-ci en Ontario; et

Attendu que la Fédération a exprimé sa solidarité avec les campus qui ont lutté contre la présence des adeptes de la suprématie blanche au cours de l'année dernière; et

Attendu que les règlements de la Fédération stipulent que la liberté d'expression exclut les propos haineux; et

Attendu que la Fédération s'oppose à « l'incitation à la haine et à la discrimination contre tout groupe marginalisé pour des motifs, entre autres, de couleur, de race, de religion, d'origine ethnique, de handicap, d'identité de genre, d'orientation sexuelle ou de choix sexuel, et pour tout autre motif couvert par le Code des droits de la personne de l'Ontario; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération crée un réseau d'étudiantes et d'étudiants qui vivent dans les communautés des sections locales ou dans les environs, partout dans la province, et qui indiqueraient pouvoir se rendre, à la suite d'une demande raisonnable, à n'importe quelle activité du campus qui ferait la promotion de propos haineux; et

Il est de plus résolu que ce réseau d'étudiantes et d'étudiants demeure en communication constante par le truchement de WhatsApp ou d'un média semblable au sujet des dates et des lieux de ces activités; et

Il est de plus résolu que ce réseau d'étudiantes et d'étudiants puisse se réunir pour assister à ces activités et manifester contre celles-ci; et

Il est de plus résolu que ce réseau ne soit pas limité aux sections locales de la Fédération et puisse être élargi pour inclure et appuyer des alliés qui ne sont pas sur les campus de la Fédération; et

Il est de plus résolu que la Fédération publie une déclaration pour condamner les activités individuelles qui font la promotion de propos haineux sur les campus de l'Ontario; et

Il est de plus résolu que la Fédération affecte 1 000 \$ à un fonds destiné aux déplacements pour le soutien des actions de solidarité de ces étudiantes et étudiants.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:021 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:020 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:020 RENVOYÉE

2018/08:022 MOTION

Section 71/Section 110

Attendu que le nom qui vous est donné à la naissance est souvent appelé votre nom légal; et

Attendu que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants n'utilisent pas le nom qui leur a été donné à la naissance pour diverses raisons; et

Attendu que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants, trans particulièrement, ne s'identifient pas au nom qui leur a été donné à la naissance; et

Attendu que l'utilisation du nom donné à la naissance de quelqu'un peut être une forme de « sortie », particulièrement autour de son identité de genre; et

Attendu que d'utiliser le nom légal de quelqu'un sans son consentement, ou l'obliger à utiliser son nom légal constitue une forme de violence; et

Attendu que le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) n'offre de l'aide qu'aux étudiantes et étudiants qui utilisent leur nom légal dans toute la

PAGE 10 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

documentation; et

Attendu que les étudiantes et étudiants ne devraient pas être placés dans une position de « sortie » lorsqu'ils tentent d'accéder aux prêts et bourses; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fasse pression pour que le gouvernement de l'Ontario change ses politiques entourant l'utilisation des noms préférés lorsqu'ils demandent un prêt ou une bourse; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres au gouvernement de l'Ontario pour demander ce changement de politique; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à examiner leurs propres politiques entourant l'utilisation des noms choisis sur les demandes d'inscription.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:023 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:022 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:022 RENVOYÉE

2018/08:024 MOTION

Section 54/Section 110

Attendu que le 4 juillet 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'élimination du programme de plafonnement et d'échange; et

Attendu que le Canada a signé l'Accord de Paris et s'est engagé à travailler à la production d'énergie renouvelable et à l'élimination de la production de gaz à effet de serre; et

Attendu que les groupes d'action étudiante comme Fossil Free Guelph oeuvrent à des mesures semblables contre l'industrie des combustibles fossiles, pour le désinvestissement dans les combustibles fossiles et pour la promotion de projets d'énergie verte; et

Attendu qu'au cours des élections provinciales de 2018, les électrices et électeurs de la circonscription de Guelph ont élu le premier député provincial du Parti vert de l'Ontario, manifestant ainsi un intérêt dans des solutions de recharge renouvelables aux industries actuelles; et

Attendu que des programmes comme celui de plafonnement et d'échange ont servi à responsabiliser les grandes sociétés quant à leurs propres contributions au changement climatique et à récompenser les sociétés qui prennent les mesures nécessaires pour changer leurs habitudes au profit de l'environnement; et

Attendu que le nouveau gouvernement de l'Ontario vient d'annuler le projet d'éoliennes du comté de Prince Edward, un projet d'énergie renouvelable, déclarant ainsi son manque d'engagement à l'égard de l'énergie renouvelable; et

Attendu que les fonds recueillis dans le cadre du programme de plafonnement et d'échange devaient servir à financer d'autres projets sociaux et d'infrastructure administrés par le gouvernement; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération écrive une lettre au ministre de l'Environnement pour condamner l'élimination du système de plafonnement et d'échange, et conseiller vivement au gouvernement de l'Ontario d'investir dans l'énergie renouvelable et dans les initiatives d'énergie renouvelable; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire au ministère de l'Environnement ou à leur propre députée ou député provincial des lettres semblables au nom de leurs membres; et

Il est de plus résolu que la Fédération continue d'appuyer les groupes étudiants dans leurs actions de lutte contre le changement climatique.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:025 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:024 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:024 RENVOYÉE

2018/08:026 MOTION

Section 54/Section 110

Attendu que la pollution par le plastique augmente considérablement et a des effets néfastes dans nos cours d'eau, nos bassins hydrographiques et l'environnement en général; et

Attendu que les étudiantes et étudiants ont réussi à bannir les bouteilles d'eau en plastique de leur campus; et

Attendu que des mouvements comme le désinvestissement dans les combustibles fossiles ont été soutenus dans le passé par la Fédération; et

Attendu que des centaines de villes, villages, États et pays ont banni les sacs en plastique; et

Attendu que la vie dans les rivières, les fleuves, les lacs et les océans est étouffée par le plastique; et

Attendu que plus de cinq billions de morceaux de plastique pesant plus de 250 000 tonnes flottent dans les océans, d'après des études scientifiques; et

Attendu que le plancton est d'une importance cruciale à la vie sur cette planète, et qu'il est envahi par le plastique alors qu'il est l'un des organismes les plus importants sur cette planète. Il a la capacité d'utiliser les rayons du soleil, ce qui signifie qu'il est fondamental à la productivité mondiale de la terre et produit près de 50 pour cent de l'oxygène mondial comme sous-produit. Le plancton forme la base du filet d'alimentation marine, mais il est sur le point d'être anéanti par le plastique; et

Attendu que les « chercheuses et chercheurs de l'Algalita Marine Research Foundation qui suivent les débris marins dans le Pacifique Nord ont découvert que les épaves flottantes de plastique étaient plus abondantes que le zooplancton, de minuscules animaux marins (souvent microscopiques)... » (Traduction); et

Attendu qu'un nombre considérable d'animaux marins ont été tués par le plastique; et

PAGE 12 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D’OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

Attendu que nous devons cesser d'utiliser des combustibles fossiles pour éviter le changement climatique dévastateur; et

Attendu que la production de sacs de plastique dépend fortement des combustibles fossiles, de la production à l'élimination; et

Attendu que seulement sept à quinze pour cent des sacs de plastique finissent au recyclage. Intendance Ontario a signalé un taux de récupération de 7,2 pour cent pour la pellicule de plastique en 2013 tandis que la ville de Toronto déclare que 15,3 pour cent des sacs de plastique sont recyclés; et

Attendu que le coût du nettoyage et du recyclage sera transféré aux étudiantes et étudiants à l'avenir; et

Attendu que l'industrie du plastique fabrique des produits en plastique, mais n'assume pas la pleine responsabilité de la production de déchets; et

Attendu que des efforts ont été déployés pour rendre accessibles les pailles en plastique à usage unique aux personnes préoccupées par des questions d'accessibilité, tout en réduisant la quantité globale de plastique de consommation; et

Attendu que Plastic Free Guelph a élaboré une stratégie en vue de fournir des options gratuites à toutes les personnes qui utilisent des sacs de plastique à usage unique en raison de facteurs tels que le revenu; et

Attendu que l'élimination de l'usage répandu d'articles en plastique à usage unique par les grandes sociétés fait porter la responsabilité aux entreprises plutôt qu'aux individus; par conséquent,

Il est résolu que l'Exécutif de la Fédération s'engage à soutenir le document de pression de Plastic Free Guelph; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales de la Fédération à approcher les groupes locaux qui luttent contre les articles en plastique à usage unique; et

Il est de plus résolu que, dans un effort en vue de mettre fin aux articles en plastique à usage unique, les membres participants reconnaissent l'usage d'articles en plastique à usage unique dans des cas particuliers et en présentent les dispositions dans leurs séances de pression.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:027 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:026 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:026 RENVOYÉE

2018/08:028 MOTION

Section 78/Section 110

Attendu que les crimes haineux et les incidents de haine contre les musulmanes et musulmans ne cessent d'augmenter à un rythme alarmant; et

Attendu que le discours politique s'oriente de plus en plus vers la xénophobie et le racisme à l'égard des musulmanes et musulmans; et

Attendu que le mouvement étudiant s'élève en force depuis longtemps dans la lutte pour la justice sociale; et

Attendu que le mouvement étudiant requiert la tenue d'activités éducatives et d'ateliers en vue de lutter contre le discours haineux et le racisme sur le campus; et

Attendu que l'organisatrice communautaire féministe anticapitaliste et intersectionnelle radicale, Hoda Katebi, remet en question les récits qui alimentent le racisme à l'égard des musulmanes et musulmans; et

Attendu que la Section 78 s'est associée à de nombreuses organisations communautaires pour inviter Hoda Katebi à prononcer un discours à l'Université Carleton; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération aide à la promotion de cette activité dans le cadre de cette stratégie de lutte contre le racisme sur le campus; et

Il est de plus résolu que la Fédération contribue au comité organisateur de cette activité la somme de 500 \$; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage ses sections locales à contribuer financièrement à cette activité.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:029 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:028 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:028 RENVOYÉE

2018/08:030 MOTION

Section 78/Section 110

Attendu que les États-Unis, avec l'aide du gouvernement canadien, poursuivent continuellement des efforts de guerre dans le monde entier; et

Attendu que le gouvernement canadien sanctionne et facilite la vente d'armes qui servent à tuer et à affamer des millions de Yéménites; et

Attendu que le mouvement étudiant doit organiser activement des forces de lutte contre l'impérialisme au Canada en un mouvement efficace qui confronterait les forces du militarisme et de la guerre; et

Attendu que le mouvement étudiant doit jouer un rôle de chef de file dans l'unité et le travail avec d'autres organisations communautaires contre le néocolonialisme et la guerre; et

Attendu que le mouvement étudiant doit œuvrer avec toutes les forces de la paix, progressistes et démocratiques afin d'unifier, d'élargir et de renforcer le mouvement pour la paix; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération s'engage à parrainer des ateliers, des activités éducatives et des rassemblements au cours de l'année scolaire à venir pour faire de la sensibilisation et se mobiliser contre la guerre sur nos campus.

Il est de plus résolu que la Fédération s'engage à effectuer des recherches, à créer du matériel et à lancer une campagne contre la guerre pour janvier 2019.

PAGE 14 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:031 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:030 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:030 RENVOYÉE

2018/08:032 MOTION

Section 78/Section 110

Attendu que les membres de la Fédération comprennent que la justice sociale et la décolonisation ne devraient pas être des termes synonymes ou égaux; et

Attendu que les membres comprennent aussi que les manifestations d'indigénité (comme l'inclusion culturelle ou les mesures purement symboliques) ne sont pas automatiquement synonymes d'un « pas en avant » vers la décolonisation; et

Attendu que la Fédération reconnaît que les luttes non autochtones pour la libération et la dignité sont tenues de se dérouler dans un contexte de dépossession structurelle et continue que sont le Canada et son système sociojuridique, renforçant ainsi par inadvertance les cadres des colons en matière de droits libéraux, de progrès libéraux et de faux récits concernant la souveraineté coloniale sur les terres et territoires autochtones; et

Attendu que la Fédération reconnaît l'importance des efforts des étudiantes et étudiants autochtones pour la décolonisation sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la récupération souveraine des terres et des eaux, du rétablissement des ordres juridiques et des systèmes de parenté, ou de la résurgence culturelle et linguistique; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération augmente le nombre d'ateliers dans tous ses symposiums, conférences et assemblées générales sur le sens et les pratiques de la décolonisation sous ses formes matérielles et tangibles, incluant, mais sans s'y limiter : les critiques des négociations de traités modernes, les méthodes de résistance des protecteurs des terres, la récupération des terres et des eaux, des langues et des pratiques culturelles et spirituelles, la promotion de véritables relations de nation à nation, et la promotion de véritables relations entre nations; par conséquent,

Il est de plus résolu que la Fédération change son langage du colonialisme en tant qu'événement du passé au colonialisme des colons – une structure actuelle et complexe de gouvernance et d'occupation; et

Il est de plus résolu que la Fédération invite la discussion sur la façon dont le colonialisme et le racisme sont distincts, mais liés, et comment les personnes déplacées sont souvent des survivantes et survivants de la violence coloniale dans leur propre pays d'origine.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:033 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:032 au comité des campagnes et des

relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:032 RENVOYÉE

2018/08:034 MOTION

Section 97/Section 110

Attendu que la compagnie d'autobus Greyhound a annoncé le 10 juillet 2018 qu'elle mettrait fin à tous les services dans le Nord de l'Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique; et

Attendu que dans bon nombre de ces régions, le service d'autobus Greyhound est le seul mode de transport interurbain accessible; et

Attendu que les étudiantes et étudiants, particulièrement dans le Nord de l'Ontario, se fient souvent à Greyhound comme mode de transport à prix abordable lorsqu'ils retournent au foyer; et

Attendu que de nombreuses communautés éloignées et rurales dépendent du service d'autobus Greyhound et n'ont aucun autre mode de transport viable en raison de ces compressions budgétaires; et

Attendu que de nombreuses communautés autochtones sont disproportionnellement touchées par cette décision; et

Attendu que l'absence d'un mode de transport sûr et accessible a contribué à des situations dangereuses pour les femmes, les jeunes filles et les personnes bispirituelles autochtones; et

Attendu qu'un grand nombre de défenseurs ont condamné la décision de mettre fin au service d'autobus Greyhound dans d'aussi nombreuses communautés éloignées; et

Attendu que l'entreprise Kasper Transportation a indiqué qu'elle augmenterait ses services au départ de Thunder Bay afin de combler les lacunes causées par les compressions budgétaires de Greyhound; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération prenne contact avec Kasper Transportation, la compagnie de transport de Thunder Bay qui comble le vide laissé par Greyhound, afin d'obtenir des rabais pour les titulaires de la carte ISIC et de l'Écono-carte étudiante; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à faire la promotion de l'information sur les horaires et les tarifs auprès de leurs membres et à rendre ces renseignements disponibles.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:035 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:034 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:034 RENVOYÉE

PAGE 16 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

2018/08:036

MOTION

Section 94/Section 110

Attendu que le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences est devenu un ministère autonome en 2013, donc une entité distincte du ministère du Développement économique et de l'Innovation; et

Attendu que ce ministère était chargé d'administrer des fonds importants pour la recherche, renforçant les programmes de recherche et favorisant une économie axée sur l'innovation; et

Attendu que le nouveau gouvernement provincial a éliminé le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences, compromettant ainsi l'avenir de l'ensemble des études supérieures et de la recherche aux études supérieures; et

Attendu que, historiquement, les fonds profitaient disproportionnellement à la recherche et aux projets conçus en vue de la poursuite d'un programme de recherche commercialisée, une pratique qui contribue à la corporatisation de la recherche et des campus en Ontario; et

Attendu que la recherche suscitée par la curiosité est un élément important de la découverte innovatrice et des progrès, et qu'elle devrait obtenir une priorité égale dans l'attribution des fonds, et

Attendu que la santé mentale et les résultats scolaires des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs souffrent de l'importance que ces derniers doivent accorder à l'obtention d'un financement à long terme afin de pouvoir payer leurs frais de scolarité; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération écrive une lettre au ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin de mettre en évidence l'inquiétude entourant l'élimination d'un organisme autonome qui est centré sur la recherche, l'innovation et les sciences; et

Il est de plus résolu que la Fédération continue de faire pression pour que le gouvernement affecte des fonds à la recherche suscitée par la curiosité et augmente l'investissement dans les études supérieures en Ontario; et

Il est de plus résolu que la Fédération demande la collaboration de partenaires de coalition pour cet enjeu; et

Il est de plus résolu que la Fédération appuie toute initiative des groupes du campus ou des communautés qui luttent contre l'élimination de ce ministère par la promotion de leur travail dans les médias sociaux et par des avis aux membres.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:037

MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:036 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:036

RENGOYÉE

2018/08:038

MOTION

Section 82/Section 110

Attendu que l'insécurité alimentaire constitue un problème grave pour les étudiantes et

étudiants de niveau postsecondaire au Canada;

Attendu que les étudiantes et étudiants de l'Université d'Algoma sont privés d'une alimentation saine pendant toute la durée de leurs études; et

Attendu que les étudiantes et étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario paient des prix croissants pour la nourriture sur leur campus; et

Attendu que le programme Meal Exchange organise diverses initiatives et campagnes pour les étudiantes et étudiants pendant l'année, dont chacune vise un domaine du système alimentaire sur le campus; et

Attendu que Meal Exchange fournit neuf initiatives dirigées par les étudiantes et étudiants pour lutter contre l'insécurité alimentaire; et

Attendu que le sommet national sur l'alimentation est une conférence annuelle qui rassemble des étudiantes et étudiants de toutes les régions du Canada et leur permet de réseauter et d'obtenir une formation sur le système alimentaire et qui nous donne l'occasion de partager nos expériences et d'effectuer des actions directes pour contrer l'insécurité alimentaire sur nos campus; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération affecte 500 \$ au sommet étudiant national sur l'alimentation; et

Il est résolu que la Fédération affecte 500 \$ de plus au transport et à l'hébergement des étudiantes et étudiants qui assistent au sommet étudiant national sur l'alimentation; et

Il est de plus résolu que le comité du budget affecte 500 \$ aux initiatives sur l'insécurité alimentaire.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du budget.

2018/08:039 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:038 au comité du budget.

ADOPTÉE

2018/08:038 RENVOYÉE

2018/08:040 MOTION

Section 97/Section 110

Attendu que l'épidémie de surdoses d'opioïdes (notamment des drogues comme le fentanyl, l'oxycodone et l'héroïne) continue d'augmenter. En Ontario, les décès dus aux surdoses d'opioïdes en 2017 ont augmenté de 52 pour cent en comparaison de 2016 (1 053 par rapport à 694 décès liés aux opioïdes) et, à Toronto, 2 637 surdoses non fatales et 162 surdoses fatales d'opioïdes ont été signalées entre août 2017 et juin 2018. En 2017, les visites provinciales aux services d'urgence liées aux surdoses d'opioïdes ont grimpé de 72 pour cent par rapport à 2016; et

Attendu que la naloxone a prouvé qu'elle pouvait sauver des vies comme antidote à court terme lorsqu'elle est administrée par injection intramusculaire ou par vaporisation nasale à une personne qui fait une surdose d'opioïde; et

Attendu que les autorités locales en matière de santé publique offrent des trousseaux de naloxone (administration intramusculaire ou intranasale) gratuitement aux pharmacies locales ou moyennant un coût aux organisations; et

PAGE 18 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

Attendu que les semaines d'accueil à l'université et au collège sont une période où les étudiantes et étudiants courent le risque de faire une surdose d'opioïdes; et

Attendu que ces semaines d'accueil sont un moment opportun pour renseigner les étudiantes et étudiants sur la réduction des méfaits de la drogue; et

Attendu que les organisations étudiantes ont déclaré vouloir faire la promotion de la réduction des méfaits de la drogue auprès de leurs membres et offrir une formation en administration de naloxone; et

Attendu qu'il y a eu de possibles interdictions légales pour les syndicats étudiants de posséder, de faire la promotion ou d'utiliser des trousse de naloxone, ce qui a perturbé et désorienté leur stratégie de réduction des méfaits de la drogue sur le campus; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération explore les implications juridiques pour les sections locales de la Fédération d'obtenir, de posséder, de faire la promotion et d'utiliser des trousse de naloxone dans le cadre de leur stratégie de réduction des méfaits de la drogue; et

Il est de plus résolu que la Fédération rédige pour ses sections locales une mise en garde ou des lignes directrices fondées sur les résultats de cette étude.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:041 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:040 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:040 RENVOYÉE

2018/08:042 MOTION

Section 84/Section 110

Attendu que le gouvernement progressiste-conservateur (PC) nouvellement élu et le premier ministre Doug Ford n'appuient pas le mouvement étudiant, comme en témoigne leur opposition à nos principales revendications (telles que la réduction des frais de scolarité, le pardon de l'endettement étudiant et l'augmentation du financement provincial pour nos universités et nos collèges) ou le fait qu'ils maintiennent le silence à cet égard; et

Attendu que l'unique promesse de campagne de Ford à propos de l'éducation postsecondaire était un appel au respect de la « liberté d'expression » sur les campus, ce qui implique en réalité la possibilité pour les étudiantes et étudiants conservateurs d'exprimer des opinions haineuses en toute impunité; et

Attendu que l'appel de Ford à des « économies » de six milliards de dollars du gouvernement se traduira nécessairement par des compressions budgétaires dans l'éducation postsecondaire, ainsi que par le rejet des récentes victoires de la Fédération dans le secteur postsecondaire; et

Attendu que l'histoire a montré que les séances de pression auprès des députées et députés provinciaux du PC n'ont pas donné lieu à un soutien des revendications du mouvement étudiant, ce qui signifie qu'une action directe est requise pour faire face à la crise de l'augmentation des frais de scolarité et de l'endettement étudiant; et

Attendu que le gouvernement de Ford a déjà promis des réductions budgétaires, notamment des compressions dans l'éducation et dans le programme visant la réconciliation, un gel des embauches dans les services publics, l'annulation de l'attribution de 100 millions de dollars pour la réparation des écoles publiques, le refus de partager le coût de la réinstallation des demandeurs d'asile qui entrent au Canada, l'abandon du système de plafonnement et d'échange de l'Ontario, et plus encore; et

Attendu que la campagne de la Fédération intitulée Équité pour les étudiantes et étudiants a soulevé des questions importantes pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire, mais n'a suscité de réponse valable d'aucun grand parti politique; et

Attendu que la Fédération a déclaré publiquement qu'elle « accueillait le nouveau gouvernement progressiste conservateur (PC) de Doug Ford avec des émotions partagées », mais n'a pas clairement communiqué qu'elle s'opposait à Ford et au PC; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération diffuse une déclaration publique pour mettre en évidence le besoin de mobiliser le mouvement étudiant contre les compressions budgétaires que Ford et le PC ont faites et qu'ils feront probablement dans le secteur de l'éducation postsecondaire; et

Il est de plus résolu que la Fédération dirige un groupe de travail, ouvert à toutes et à tous, mais composé idéalement d'étudiantes et d'étudiants de multiples campus et ayant vécu différentes expériences (au faible revenu, autochtones, racialisés, ayant une incapacité, LGBTQ2S+, plus jeunes/âgés, etc.), afin de trouver des alliées et alliés auprès des députées et députés provinciaux ainsi que des organismes communautaires, afin de s'assurer que nos revendications sont entendues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parlement; et

Il est de plus résolu que la prochaine Assemblée générale semestrielle de la Fédération, en janvier 2019, comprenne un atelier visant à évaluer les actions du gouvernement PC et à établir une stratégie sur l'organisation en vue de leur faire opposition.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:043 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:042 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:042 RENVOYÉE

2018/08:044 MOTION

Section 84/Section 110

Attendu qu'une grève étudiante est une méthode éprouvée pour lutter contre les hausses des frais de scolarité, comme en témoigne la réussite de la campagne du Québec, Printemps Érable, en 2012, quand, à son apogée, 300 000 étudiantes et étudiants québécois ont participé à la grève et sont parvenus à renverser les hausses des frais de scolarité à l'échelle de la province; et

Attendu que l'outil de la grève étudiante est manifestement absent des méthodes qu'utilise la Fédération pour obtenir les revendications du mouvement (par exemple, les séances de pression auprès du gouvernement, les journées d'action, etc.); et

PAGE 20 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

Attendu que les ateliers de l'Assemblée générale semestrielle de la Fédération et le Symposium annuel de perfectionnement des compétences de la Fédération sont d'excellentes occasions pour nous d'acquérir de nouvelles compétences qui nous permettront de faire progresser le mouvement étudiant; par conséquent,

Il est résolu que la prochaine Assemblée générale semestrielle de la Fédération, en janvier 2019, et le prochain Symposium de perfectionnement des compétences de la Fédération comprennent chacun un atelier sur les grèves étudiantes et que ces ateliers offrent un équilibre entre l'introduction du concept d'une grève étudiante, la présentation d'exemples historiques (en mettant l'accent sur des exemples canadiens) et l'explication en détail des méthodes de mise en œuvre locale et provinciale, avec suffisamment de temps pour que soient données les réponses aux questions; et

Il est de plus résolu que des conférencières et conférenciers qui étaient des membres actifs et des organisatrices et organisateurs des syndicats étudiants participants pendant les grèves étudiantes de 2012 ou de 2015 au Québec animent ces ateliers.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:045 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:044 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:044 RENVOYÉE

2018/08:046 MOTION

Section 99/Section 110

Attendu que le 27 juin 2018, l'Université de Toronto a voté pour mettre en oeuvre une politique sur le congé obligatoire; et

Attendu que la politique peut avoir de nombreuses répercussions graves, comme des conséquences néfastes pour les étudiantes et étudiants ayant une incapacité, notamment les étudiantes et étudiants racialisés et internationaux handicapés qui risquent d'être retirés de force de leur établissement d'enseignement postsecondaire; et

Attendu que l'état actuel de la politique sur les congés obligatoires menace d'introduire une nouvelle mesure de profilage racial, car elle permet à l'administration de l'Université de Toronto de prendre des décisions qui forceraient les étudiantes et étudiants à quitter l'université; et

Attendu que cela pourrait créer un précédent qui inciterait les universités et les collèges de partout au pays à créer des politiques semblables;

Attendu qu'il existe actuellement au sein de l'éducation postsecondaire une crise en santé mentale qui doit être abordée; et

Attendu qu'il y a déjà une campagne nationale et un engagement de la part de la Fédération en vue de plaider pour des services de santé mentale accessibles, diversifiés et multidimensionnels sur le campus; et

Attendu qu'il n'y a aucun examen des politiques sur la santé mentale ni consensus concernant ces politiques dans les établissements d'enseignement postsecondaire de la province; et

Attendu que les chercheuses et chercheurs des collèges et des universités de l'Ontario ont déjà commencé à effectuer des recherches et à élaborer des recommandations pour soutenir les étudiantes et étudiants ayant des déficiences mentales par l'intermédiaire de rapports comme Recommendations for Documentation Standards (recommandations pour les normes de documentation) et Nouvelles lignes directrices en matière de documentation aux fins d'accommodement des besoins des étudiants ayant des troubles mentaux; et

Attendu qu'un compte rendu centralisé serait avantageux pour les étudiantes et étudiants et pour les syndicats étudiants qui préconisent la mise en œuvre de politiques et de mesures de soutien équitables, accessibles et inclusives en matière de santé mentale; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération effectue des recherches et rédige un rapport et un consensus sur les politiques en matière de santé mentale qui sont en vigueur à l'heure actuelle dans les établissements d'enseignement postsecondaire; et

Il est de plus résolu de mettre sur pied un groupe de travail qui aiderait à la recherche locale et rédigerait un rapport d'étape à partager avec toutes les sections locales; et

Il est de plus résolu de créer une liste de recommandations incluant le libellé et les meilleures pratiques pour que les sections locales puissent l'utiliser lorsqu'elles font pression auprès de leur administration locale.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:047 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:046 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:046 RENVOYÉE

2018/08:048 MOTION DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Section 1/Section 110

Attendu que le sous-alinéa 4.a.ii du Règlement II stipule actuellement :

La pétition doit indiquer les dates exactes du scrutin proposé et compter un minimum de deux (2) jours et un maximum de cinq (5) jours de scrutin. Un vote sur le retrait d'accréditation ne peut avoir lieu entre le 15 avril et le 15 septembre ni entre le 15 décembre et le 15 janvier »; et

Attendu que les Règlements de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (à l'échelle nationale) ne permettent pas que les pétitions contiennent des dates exactes pour le scrutin proposé; et

Attendu que dans la mesure du possible, les Règlements de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario et les Règlements de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (à l'échelle nationale) doivent concorder; et

Attendu que conformément aux Règlements, il est possible pour une section locale qui a présenté des pétitions à la fois à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario de recevoir de chaque organisation des dates distinctes pour le même référendum; et

PAGE 22 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

Attendu que la tenue de deux référendums distincts à deux dates différentes pour le retrait de l'accréditation à chaque organisation est inutilement difficile pour toutes les parties; par conséquent,

Il est résolu de biffer le sous-alinéa 4.a.ii du Règlement II; et

Il est de plus résolu de modifier le sous-alinéa 4.b du Règlement II pour qu'il soit rédigé ainsi :

« b. Calendrier

Si le comité exécutif juge que la pétition est valide, le comité exécutif, en consultation avec l'association étudiante de la section locale, organise un vote. Le comité exécutif doit faire tout son possible pour établir les dates du référendum non moins de soixante (60) jours et non plus de quatre-vingt-dix (90) jours après avoir déterminé que la pétition est en règle. Le calendrier du référendum est établi sous réserve des conditions suivantes :

il n'y a pas moins de deux (2) jours ni plus de cinq (5) jours de vote; et

Un vote sur le retrait d'accréditation ne peut avoir lieu entre le 15 avril et le 15 septembre ni entre le 15 décembre et le 15 janvier;

Si une section locale a soumis une pétition valide à la fois à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, le comité exécutif collabore avec l'Exécutif national de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants pour planifier les deux votes de retrait de l'accréditation à la même date.

Il est de plus résolu de renuméroter en conséquence tous les règlements suivant l'alinéa 4 du Règlement II.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité du développement organisationnel et des services.

2018/08:049 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:048 au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2018/08:048 RENVOYÉE

2018/08:050 MOTION

Section 41/Section 110

Attendu que le sommet RISE a été créé en vue de fournir un espace annuel où peuvent se réunir les étudiantes et étudiants racialisés pour établir une vision sans racisme ni colonialisme au sein du mouvement étudiant; et

Attendu que les systèmes d'oppression touchent nos étudiantes et étudiants au quotidien, et ce, à un rythme de plus en plus alarmant; et

Attendu qu'il est important pour la Fédération de poursuivre et de renforcer ses efforts afin de lutter contre des systèmes comme le racisme et le colonialisme; et

Attendu que RISE est une occasion de renforcer les capacités des différents groupes racialisés et autochtones, de leur fournir des ressources et de les unifier pour bâtir la solidarité autour des problèmes multidimensionnels auxquels font face ces communautés

sur leur campus et au sein de la société; et

Attendu que l'occasion de créer un sommet et un espace annuels à long terme pour les étudiantes et étudiants racialisés et autochtones est ratée au cours de la biennale nationale de RISE; et

Attendu qu'il se présente une occasion pour les éléments provinciaux de créer leur propre sommet RISE en vue d'aborder des problèmes propres à leur région provinciale ou régionale et de combler le vide laissé par une biennale de RISE; par conséquent,

Il est résolu d'adopter la politique suivante :

Sommet sur l'expérience des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones de l'Ontario (RISE de l'Ontario)

1. Désignation

Le sommet est appelé le Sommet sur l'expérience des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones de l'Ontario ou Sommet RISE de l'Ontario.

2. Mandat du comité de planification.

Relevant de l'Assemblée générale et des membres de la Fédération, le comité de planification est la principale source pour l'organisation du Sommet bisannuel RISE de l'Ontario, prenant toutes les décisions générales concernant le sommet, notamment les ordres du jour, les conférencières et conférenciers, le lieu, la collecte de fonds et les considérations budgétaires.

3. Objectifs du sommet

Voici les objectifs du sommet :

- Unifier les voix des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones et œuvrer à l'unification des communautés par l'apprentissage et le désapprentissage
- être la principale unité organisatrice, à l'échelle provinciale, de la lutte contre le racisme et le colonialisme parmi les étudiantes et étudiants par la recherche, l'action et les campagnes;
- mener à l'élaboration annuelle d'une vision nationale vers la décolonisation et pour la lutte contre le racisme, axée sur les communautés touchées.

4. Membres du comité

Composition du comité de planification :

Coprésidentes et coprésidents

Commissaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario

Membres ordinaires

Représentante ou représentant national dont le poste est l'équivalent des représentantes et représentants susmentionnés;

Tous les représentants et représentantes des étudiantes et étudiants racialisés ou autochtones à l'échelle provinciale ou nationale qu'il convient de soumettre au vote du comité;

Partenaires de la communauté/coalition/sensibilisation

Partenaires communautaires, de coalition et de sensibilisation qui peuvent être invités par le comité, à sa discrétion.

5. Droits et privilèges des membres du comité de planification

Tous les membres du comité jouissent des droits suivants :

- a. assister à toutes les réunions du comité de planification;
- b. voter au cours de toutes les réunions du comité;

PAGE 24 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

- c. obtenir le soutien auprès d'autres structures de la Fédération afin d'assurer le succès du Sommet RISE.

6. Réunions

Les réunions du comité ont lieu au moins une fois par mois, ou aussi souvent que le comité le juge nécessaire.

Les réunions peuvent avoir lieu de l'une des façons suivantes : conférence téléphonique, en personne, ou toute autre méthode requise pour veiller à ce que les travaux du comité soient achevés en temps opportun.

Les avis de convocation aux réunions doivent être envoyés par courriel à tous les membres et partenaires du comité au moins quatorze (14) jours ouvrables d'avance.

On recommande que cette motion soit étudiée à la fois par le comité du budget et par le comité du développement organisationnel et des services.

2018/08:051 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/06:053 au comité du budget et au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2018/08:050 RENVOYÉE

2018/08:052 MOTION

Section 41/Section 110

Attendu que la Fédération s'efforce de rendre ses espaces de rencontre et le mouvement étudiant plus inclusifs et plus accessibles; et

Attendu que bon nombre des représentantes et représentants élus, membres du personnel et bénévoles des syndicats étudiants s'occupent de jeunes personnes à charge et peuvent ne pas être en mesure de laisser ces personnes à charge lorsqu'ils assistent à des réunions pour des raisons personnelles ou financières; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération organise des espaces de garde d'enfants gratuits et accessibles pour toutes ses assemblées générales et semestrielles et que ces espaces soient supervisés par du personnel ayant de l'expérience pratique ou éducative auprès des enfants et choisi par le bureau provincial de l'Ontario; et

Il est de plus résolu que de la nourriture et des programmes soient fournis dans les espaces de garde d'enfants sans frais supplémentaires et qu'un ordre du jour soit remis à l'espace de garde d'enfants avant toutes les assemblées et que cet ordre du jour soit inclus dans la trousse du premier avis qui accompagne le formulaire d'inscription; et

Il est de plus résolu que l'espace de garde d'enfants ouvre au moins 30 minutes avant la première séance ou avant les présentations de chaque journée et ferme 30 minutes après la dernière séance ou le dernier atelier de la soirée.

On recommande que cette motion soit étudiée à la fois par le comité du budget et par le comité du développement organisationnel et des services.

2018/08:053 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/06:052 au comité du budget et au comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2018/08:052 RENVOYÉE

2018/08:054 MOTION

Section 109/Section 110

Attendu que Doug Ford et le Parti « progressiste-conservateur » de l'Ontario ont été élus avec un gouvernement majoritaire à l'Assemblée législative de l'Ontario en juin 2018; et

Attendu que le gouvernement conservateur a annoncé le nouveau Cabinet ministériel de l'Ontario le 29 juin 2018, tout en abrogeant de nombreuses politiques adoptées par le gouvernement précédent et en renommant de nombreux ministères clés qui se rapportent aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire; et

Attendu que la transformation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle en ministère de la Formation et des Collèges et Universités est mystérieuse et on se demande ce qu'il adviendra de la profondeur et de la finalité de son travail; et

Attendu que le mouvement étudiant de l'Ontario a connu des victoires importantes à bien des égards pour les étudiantes et étudiants de tout le pays en ce qui concerne les protocoles des frais de scolarité fixes, la lutte contre les diplômes en ligne seulement, l'adoption d'une loi sur les mesures de soutien à la prévention de la violence sexuelle dans les établissements postsecondaires et la croissance des subventions et des mesures de soutien aux étudiantes et étudiants internationaux, le développement du soutien financier pour les étudiantes et étudiants à temps partiel, et plus encore; et

Attendu que l'abrogation de nombreuses politiques et l'annonce d'un gel dans les emplois du secteur public sont de mauvais augure pour l'aide aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération rétablisse sa relation avec le ministère nouvellement réformé de la Formation et des Collèges et Universités; et

Il est de plus résolu que la Fédération réaffirme ses objectifs avec la campagne Équité pour les étudiantes et étudiants, l'OHIP pour les étudiantes et étudiants internationaux, l'opposition à l'éducation en ligne seulement, l'assurance de ressources de prévention de la violence sexuelle sur les campus et plus encore; et

Il est de plus résolu que la Fédération veille à ce que la stratégie de pression auprès du gouvernement maintienne la demande de la gratuité de l'éducation postsecondaire pour toutes et tous, sans égards au statut, à la race, à la religion, à la croyance, à l'orientation sexuelle et au genre.

On recommande que cette motion soit étudiée par le comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

2018/08:055 MOTION DE RENVOI

Section 109/Section 110

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:054 au comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/08:054 RENVOYÉE

14. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

PAGE 26 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

Le comité exécutif présente son rapport sur le travail de la Fédération depuis la dernière assemblée générale.

15. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

2018/08:056 MOTION

Section 105/Section 92

Il est résolu d'accepter le rapport du comité exécutif.

ADOPTÉE

16. QUESTIONS DIVERSES

17. ANNONCES

Lee Lai passe en revue les plans pour les activités sociales.

18. SUSPENSION DE LA SÉANCE

2018/08:057 MOTION

Section 106/Section 97

Il est résolu de suspendre la séance plénière jusqu'à 10 h, le dimanche 26 août 2018.

ADOPTÉE

Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario

Jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018 – Toronto (Ontario)

1. MOT DE LA FIN D'UNE AÎNÉE OU D'UN AÎNÉ ET DE LA COORDONNATRICE OU DU COORDONNATEUR DU LIEU CÉRÉMONIEL

2. APPEL NOMINAL

L'appel nominal des membres est fait pour déterminer les présences et confirmer l'atteinte du quorum.

Section 1	Carleton University Students' Association	Présente
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Student Union	Par procuration
Section 24	Ryerson Students' Union	Absente
Section 25	Ontario College of Art and Design Students' Union	Absente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Absente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Présente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Absente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Présente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Absente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Par procuration
Section 68	Fédération des étudiantes et étudiants de York	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Présente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Présente
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Absente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the of the University of Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Absente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Présente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Absente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente
Section 106	Organization of Part Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Absente
Section 112	Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal	Absente
Section 114	Association des étudiant-e-s de l'Université de Hearst*	Par procuration

3. MOTIONS RENVOYÉES PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Aucune motion n'est renvoyée par la séance plénière d'ouverture.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET

La trésorière présente, au nom du comité du budget, son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

2018/08:058 MOTION

Section 32/Section 105

Il est résolu d'adopter le budget 2018-2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

2018/08:059 MOTION

Section 68/Section 99

Il est résolu de retenir les services de Grant Thornton pour l'audit des comptes de la Fédération pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2018.

ADOPTÉE

2018/08:020 MOTION

Section 71/Section 110

Attendu que durant l'année scolaire 2017-2018, il y a eu une hausse des activités organisées sur les campus de l'Ontario qui accueillent des extrémistes de droite connus pour leur permettre d'exprimer leur point de vue; et

Attendu qu'un premier ministre appuyé par des extrémistes de droite vient d'être élu en Ontario; et

Attendu que le discours public à propos des groupes marginalisés peut s'avérer néfaste et peut mener à une marginalisation accrue pour ces communautés; et

Attendu que la Fédération s'efforce de soutenir et de défendre les étudiantes et étudiants marginalisés et de se battre pour ceux-ci en Ontario; et

Attendu que la Fédération a exprimé sa solidarité avec les campus qui ont lutté contre la présence des adeptes de la suprématie blanche au cours de l'année dernière; et

Attendu que les règlements de la Fédération stipulent que la liberté d'expression exclut les propos haineux; et

Attendu que la Fédération s'oppose à « l'incitation à la haine et à la discrimination contre tout groupe marginalisé pour des motifs, entre autres, de couleur, de race, de religion, d'origine ethnique, de handicap, d'identité de genre, d'orientation sexuelle ou de choix sexuel, et pour tout autre motif couvert par le Code des droits de la personne de l'Ontario; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération crée un réseau d'étudiantes et d'étudiants qui vivent dans les communautés des sections locales ou dans les environs, partout dans la province, et qui indiqueraient pouvoir se rendre, à la suite d'une demande raisonnable, à n'importe quelle activité du campus qui ferait la promotion de propos haineux; et

Il est de plus résolu que ce réseau d'étudiantes et d'étudiants demeure en communication constante par le truchement de WhatsApp ou d'un média semblable au sujet des dates et des lieux de ces activités; et

Il est de plus résolu que ce réseau d'étudiantes et d'étudiants puisse se réunir pour assister à ces activités et manifester contre celles-ci; et

Il est de plus résolu que ce réseau ne soit pas limité aux sections locales de la Fédération et puisse être élargi pour inclure et appuyer des alliés qui ne sont pas sur les campus de la Fédération; et

Il est de plus résolu que la Fédération publie une déclaration pour condamner les activités individuelles qui font la promotion de propos haineux sur les campus de l'Ontario; et

Il est de plus résolu que la Fédération affecte 1 000 \$ à un fonds destiné aux déplacements pour le soutien des actions de solidarité de ces étudiantes et étudiants.

2018/08:060 MOTION DE MODIFICATION

Section 105/Section 99

La sixième clause est modifiée pour indiquer ce qui suit :

Il est de plus résolu que la Fédération affecte 2 500 \$ à un fonds destiné aux déplacements pour le soutien des actions de solidarité de ces étudiantes et étudiants.

ADOPTÉE

2018/08:020 ADOPTÉE

2018/08:028 MOTION

Section 78/Section 110

Attendu que les crimes haineux et les incidents de haine contre les musulmanes et musulmans ne cessent d'augmenter à un rythme alarmant; et

Attendu que le discours politique s'oriente de plus en plus vers la xénophobie et le racisme à l'égard des musulmanes et musulmans; et

Attendu que le mouvement étudiant s'élève en force depuis longtemps dans la lutte pour la justice sociale; et

Attendu que le mouvement étudiant requiert la tenue d'activités éducatives et d'ateliers en vue de lutter contre le discours haineux et le racisme sur le campus; et

Attendu que l'organisatrice communautaire féministe anticapitaliste et intersectionnelle radicale, Hoda Katebi, remet en question les récits qui alimentent le racisme à l'égard des musulmanes et musulmans; et

Attendu que la Section locale 78 s'est associée à de nombreuses organisations communautaires pour inviter Hoda Katebi à prononcer un discours à l'Université Carleton; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération aide à la promotion de cette activité dans le cadre de cette stratégie de lutte contre le racisme sur le campus; et

Il est de plus résolu que la Fédération contribue au comité organisateur de cette activité la somme de 500 \$; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage ses sections locales à contribuer financièrement à cette activité.

ADOPTÉE

2018/08:028 ADOPTÉE

2018/08:038 MOTION

Section 82/Section 110

Attendu que l'insécurité alimentaire constitue un problème grave pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire au Canada;

Attendu que les étudiantes et étudiants de l'Université d'Algoma sont privés d'une alimentation saine pendant toute la durée de leurs études; et

Attendu que les étudiantes et étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario paient des prix croissants pour la nourriture sur leur campus; et

Attendu que le programme Meal Exchange organise diverses initiatives et campagnes pour les étudiantes et étudiants pendant l'année, dont chacune vise un domaine du système alimentaire sur le campus; et

Attendu que Meal Exchange fournit neuf initiatives dirigées par les étudiantes et étudiants pour lutter contre l'insécurité alimentaire; et

Attendu que le sommet national sur l'alimentation est une conférence annuelle qui rassemble des étudiantes et étudiants de toutes les régions du Canada et leur permet de réseauter et d'obtenir une formation sur le système alimentaire et qui nous donne l'occasion de partager nos expériences et d'effectuer des actions directes pour contrer l'insécurité alimentaire sur nos campus; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération affecte 500 \$ au sommet étudiant national sur l'alimentation; et

Il est résolu que la Fédération affecte 500 \$ de plus au transport et à l'hébergement des étudiantes et étudiants qui assistent au sommet étudiant national sur l'alimentation; et

Il est de plus résolu que le comité du budget affecte 500 \$ aux initiatives sur l'insécurité alimentaire.

2018/08:061 MOTION DE MODIFICATION

Section 68/Section 71

Il est résolu de modifier les deuxièmes clauses pour qu'elles soient rédigées comme suit :

Il est résolu que la Fédération affecte 2 000 \$ de plus au transport et à l'hébergement des étudiantes et étudiants qui assistent au sommet étudiant national sur l'alimentation.

ADOPTÉE

2018/08:038 ADOPTÉE

2018/08:050 MOTION

Section 41/Section 110

Attendu que le sommet RISE a été créé en vue de fournir un espace annuel où peuvent se réunir les étudiantes et étudiants racialisés pour établir une vision sans racisme ni colonialisme au sein du mouvement étudiant; et

Attendu que les systèmes d'oppression touchent nos étudiantes et étudiants au quotidien, et ce, à un rythme de plus en plus alarmant; et

Attendu qu'il est important pour la Fédération de poursuivre et de renforcer ses efforts afin de lutter contre des systèmes comme le racisme et le colonialisme; et

Attendu que RISE est une occasion de renforcer les capacités des différents groupes racialisés et autochtones, de leur fournir des ressources et de les unifier pour bâtir la solidarité autour des problèmes multidimensionnels auxquels font face ces communautés sur leur campus et au sein de la société; et

Attendu que l'occasion de créer un sommet et un espace annuels à long terme pour les étudiantes et étudiants racialisés et autochtones est ratée au cours de la biennale nationale de RISE; et

Attendu qu'il se présente une occasion pour les éléments provinciaux de créer leur propre sommet RISE en vue d'aborder des problèmes propres à leur région provinciale ou régionale et de combler le vide laissé par une biennale de RISE; par conséquent,

Il est résolu d'adopter la politique suivante :

Sommet sur l'expérience des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones de l'Ontario (RISE de l'Ontario)

1. Désignation

Le sommet est appelé le Sommet sur l'expérience des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones de l'Ontario ou Sommet RISE de l'Ontario.

2. Mandat du comité de planification.

Relevant de l'Assemblée générale et des membres de la Fédération, le comité de planification est la principale source pour l'organisation du Sommet bisannuel RISE de l'Ontario, prenant toutes les décisions générales concernant le sommet, notamment les ordres du jour, les conférencières et conférenciers, le lieu, la collecte de fonds et les considérations budgétaires.

3. Objectifs du sommet

Voici les objectifs du sommet :

- Unifier les voix des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones et œuvrer à l'unification des communautés par l'apprentissage et le désapprentissage
- être la principale unité organisatrice, à l'échelle provinciale, de la lutte contre le racisme et le colonialisme parmi les étudiantes et étudiants par la recherche, l'action et les campagnes;
- mener à l'élaboration annuelle d'une vision nationale vers la décolonisation et pour la lutte contre le racisme, axée sur les communautés touchées.

4. Membres du comité

Composition du comité de planification :

Coprésidentes et coprésidents

Commissaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits de l'Ontario

Commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés de l'Ontario

Membres ordinaires

représentante ou représentant national dont le poste est l'équivalent des représentantes et représentants susmentionnés;

Tous les représentants et représentantes des étudiantes et étudiants racialisés ou autochtones à l'échelle provinciale ou nationale qu'il convient de soumettre au vote du comité;

Partenaires de la communauté/coalition/sensibilisation

Partenaires communautaires, de coalition et de sensibilisation qui peuvent être invités par le comité, à sa discrétion.

5. Droits et privilèges des membres du comité de planification

Tous les membres du comité jouissent des droits suivants :

- a. assister à toutes les réunions du comité de planification;
- b. voter au cours de toutes les réunions du comité;
- c. obtenir le soutien auprès d'autres structures de la Fédération afin d'assurer le succès du Sommet RISE.

6. Réunions

Les réunions du comité ont lieu au moins une fois par mois, ou aussi souvent que le comité le juge nécessaire.

Les réunions peuvent avoir lieu de l'une des façons suivantes : conférence téléphonique, en personne, ou toute autre méthode requise pour veiller à ce que les travaux du comité soient achevés en temps opportun.

Les avis de convocation aux réunions doivent être envoyés par courriel à tous les membres et partenaires du comité au moins quatorze (14) jours ouvrables d'avance.

2018/08:062 MOTION DE RENVOI
Section 105/Section 68

Il est résolu de renvoyer cette motion (2018/08: N21) au comité exécutif de l'Ontario.

ADOPTÉE

2018/08:050 RENVOYÉE

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET

2018/08:063 MOTION
Section 68/Section 106

Il est résolu d'approuver tel que présenté le rapport du comité du budget.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DES SERVICES

La représentante à l'Exécutif national Sami Pritchard présente, au nom du comité du développement organisationnel et des services, son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

2018/08:064 MOTION
Section 105/Section 68

Il est résolu d'accepter le rapport du comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

08/08:048 MOTION D'ADOPTION
Section 1/Section 47

Attendu que le sous-alinéa 4.a.ii du Règlement II stipule actuellement :

La pétition doit indiquer les dates exactes du scrutin proposé et compter un minimum de deux (2) jours et un maximum de cinq (5) jours de scrutin. Un vote sur le retrait d'accréditation ne peut avoir lieu entre le 15 avril et le 15 septembre ni entre le 15 décembre et le 15 janvier »; et

Attendu que les Règlements de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (à l'échelle nationale) ne permettent pas que les pétitions contiennent des dates exactes pour le scrutin proposé; et

Attendu que dans la mesure du possible, les Règlements de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario et les Règlements de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (à l'échelle nationale) doivent concorder; et

Attendu que conformément aux Règlements, il est possible pour une Section locale qui a présenté des pétitions à la fois à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario de recevoir de chaque organisation des dates distinctes pour le même référendum; et

Attendu que la tenue de deux référendums distincts à deux dates différentes pour le retrait de l'accréditation à chaque organisation est inutilement difficile pour toutes les parties; par conséquent,

Il est résolu de biffer le sous-alinéa 4.a.ii du Règlement II; et

Il est de plus résolu de modifier le sous-alinéa 4.b du Règlement II pour qu'il soit rédigé ainsi :

« b. Calendrier

Si le comité exécutif juge que la pétition est valide, le comité exécutif, en consultation avec l'association étudiante de la Section locale, organise un vote. Le comité exécutif doit faire tout son possible pour établir les dates du référendum non moins de soixante (60) jours et non plus de quatre-vingt-dix (90) jours après avoir déterminé que la pétition est en règle. Le calendrier du référendum est établi sous réserve des conditions suivantes :

il n'y a pas moins de deux (2) jours ni plus de cinq (5) jours de vote; et

Un vote sur le retrait d'accréditation ne peut avoir lieu entre le 15 avril et le 15 septembre ni entre le 15 décembre et le 15 janvier;

Si une Section locale a soumis une pétition valide à la fois à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, le comité exécutif collabore avec l'Exécutif national de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants pour planifier les deux votes de retrait de l'accréditation à la même date.

Il est de plus résolu de renuméroter en conséquence tous les règlements suivant l'alinéa 4 du Règlement II. »

2018/08:048 REJETÉE

2018/08:065 MOTIONS RENVOYÉES AU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ONTARIO

Section 109/Section 30

Il est résolu de renvoyer la motion 20 au comité exécutif de l'Ontario.

2018/08:066 MOTION DE MODIFICATION

Section 24/Section 30

Il est résolu de renvoyer la motion suivante au comité exécutif de l'Ontario par l'Assemblée générale semestrielle de janvier 2014 :

ADOPTÉE

2018/08:065 ADOPTÉE

2018/08:052 MOTION

Section 41/Section 110

Attendu que la Fédération s'efforce de rendre ses espaces de rencontre et le mouvement étudiant plus inclusifs et plus accessibles; et

Attendu que bon nombre des représentantes et représentants élus, membres du personnel et bénévoles des syndicats étudiants s'occupent de jeunes personnes à charge et peuvent ne pas être en mesure de laisser ces personnes à charge lorsqu'ils assistent à des réunions pour des raisons personnelles ou financières; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération organise des espaces de garde d'enfants gratuits et accessibles pour toutes ses assemblées générales et semestrielles et que ces espaces soient supervisés par du personnel ayant de l'expérience pratique ou éducative auprès des enfants, et choisi par le bureau provincial de l'Ontario; et

Il est de plus résolu que de la nourriture et des programmes soient fournis dans les espaces de garde d'enfants sans frais supplémentaires et qu'un ordre du jour soit remis à l'espace de garde d'enfants avant toutes les assemblées et que cet ordre du jour soit inclus dans la trousse du premier avis qui accompagne le formulaire d'inscription; et

Il est de plus résolu que l'espace de garde d'enfants ouvre au moins 30 minutes avant la première séance ou avant les présentations de chaque journée et ferme 30 minutes après la dernière séance ou le dernier atelier de la soirée.

2018/08:053 MOTION DE REJET
Section 30/Section 32

Il est résolu de rejeter la motion.

MOTION DE CONTESTATION DE LA DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT

Section 41/Section 30

Il est résolu que les membres votent contre la décision de la présidente ou du président d'élargir les droits de parole aux déléguées et délégués non inscrits.

ADOPTÉE

2018/08:055 MOTION D'AUGMENTATION DE LA LISTE D'INTERVENANTES ET D'INTERVENANTS

Section 41/Section 1

ADOPTÉE

2018/08:053 MOTION DE REJET
Section 30/Section 32

Il est résolu de rejeter la motion.

REJETÉE

2018:08/O53 REJETÉE

2018/08:056 MOTION DE RENVOI
Section 71/Section 30

Il est résolu de renvoyer la motion au comité exécutif de l'Ontario.

ADOPTÉE

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DES CAMPAGNES ET DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

La présidente, Nour Alideeb, présente au nom du comité des campagnes et des relations avec le gouvernement son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

2018/08:057 MOTION
Section 30/Section 94

Il est résolu d'accepter le rapport des campagnes et des relations avec le gouvernement à l'exception des motions qui n'ont pas été recommandées.

ADOPTÉE

2018/08:034 MOTION

Section 97/Section 110

Attendu que la compagnie d'autobus Greyhound a annoncé le 10 juillet 2018 qu'elle mettrait fin à tous les services dans le Nord de l'Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique; et

Attendu que dans bon nombre de ces régions, le service d'autobus Greyhound est le seul mode de transport interurbain accessible; et

Attendu que les étudiantes et étudiants, particulièrement dans le Nord de l'Ontario, se fient souvent à Greyhound comme mode de transport à prix abordable lorsqu'ils retournent au foyer; et

Attendu que les étudiantes et étudiants, particulièrement dans le Nord de l'Ontario, se fient souvent à Greyhound comme mode de transport à prix abordable lorsqu'ils retournent au foyer; et

Attendu que de nombreuses communautés éloignées et rurales dépendent du service d'autobus Greyhound et n'ont aucun autre mode de transport viable en raison de ces compressions budgétaires; et

Attendu que de nombreuses communautés autochtones sont disproportionnellement touchées par cette décision; et

Attendu que l'absence d'un mode de transport sûr et accessible a contribué à des situations dangereuses pour les femmes, les jeunes filles et les personnes bispirituelles autochtones; et

Attendu qu'un grand nombre de défenseurs ont condamné la décision de mettre fin au service d'autobus Greyhound dans d'aussi nombreuses communautés éloignées; et

Attendu que l'entreprise Kasper Transportation a indiqué qu'elle augmenterait ses services au départ de Thunder Bay afin de combler les lacunes causées par les compressions budgétaires de Greyhound; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération prenne contact avec Kasper Transportation, la compagnie de transport de Thunder Bay qui comble le vide laissé par Greyhound, afin d'obtenir des rabais pour les titulaires de la carte ISIC et de l'Écono-carte étudiante; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à faire la promotion de l'information sur les horaires et les tarifs auprès de leurs membres et à rendre ces renseignements disponibles.

2018/08:058 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 49

Il est de plus résolu que la Fédération entre en contact avec Ontario Northland pour voir comment elle comblera les lacunes dans les services et comment elle améliorera les services offerts aux étudiantes, aux étudiants et aux collectivités dans le Nord.

Il est de plus résolu que la Fédération remette un rapport des progrès aux membres avec une réponse de Kasper Transportation et d'Ontario Northland d'ici octobre 2018.

ADOPTÉE

2018/08:034 ADOPTÉE

2018/08:036 MOTION

Section 94/Section 110

Attendu que le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences est devenu un ministère autonome en 2013, donc une entité distincte du ministère du Développement économique et de l'Innovation; et

Attendu que ce ministère était chargé d'administrer des fonds importants pour la recherche, renforçant les programmes de recherche et favorisant une économie axée sur l'innovation; et

Attendu que le nouveau gouvernement provincial a éliminé le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences, compromettant ainsi l'avenir de l'ensemble des études supérieures et de la recherche aux études supérieures; et

Attendu que, historiquement, les fonds profitaient disproportionnellement à la recherche et aux projets conçus en vue de la poursuite d'un programme de recherche commercialisée, une pratique qui contribue à la corporatisation de la recherche et des campus en Ontario; et

Attendu que la recherche suscitée par la curiosité est un élément important de la découverte innovatrice et des progrès, et qu'elle devrait obtenir une priorité égale dans l'attribution des fonds, et

Attendu que la santé mentale et les résultats scolaires des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs souffrent de l'importance que ces derniers doivent accorder à l'obtention d'un financement à long terme afin de pouvoir payer leurs frais de scolarité; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération écrive une lettre au ministère de la Formation et des Collèges et Universités afin de mettre en évidence l'inquiétude entourant l'élimination d'un organisme autonome qui est centré sur la recherche, l'innovation et les sciences; et

Il est de plus résolu que la Fédération continue de faire pression pour que le gouvernement affecte des fonds à la recherche suscitée par la curiosité et augmente l'investissement dans les études supérieures en Ontario; et

Il est de plus résolu que la Fédération demande la collaboration de partenaires de coalition pour cet enjeu; et

Il est de plus résolu que la Fédération appuie toute initiative des groupes du campus ou des communautés qui luttent contre l'élimination de ce ministère par la promotion de leur travail dans les médias sociaux et par des avis aux membres.

2018/08:059 MOTION D'ADOPTION
Section 94/Section 68

2018/08:034 ADOPTÉE

2018/08:040 MOTION
Section 97/Section 110

Attendu que l'épidémie de surdoses d'opioïdes (notamment des drogues comme le fentanyl, l'oxycodone et l'héroïne) continue d'augmenter. En Ontario, les décès dus aux surdoses d'opioïdes en 2017 ont augmenté de 52 pour cent en comparaison de 2016 (1 053 par rapport à 694 décès liés aux opioïdes) et, à Toronto, 2 637 surdoses non fatales et 162 surdoses fatales d'opioïdes ont été signalées entre août 2017 et juin 2018. En 2017, les visites provinciales aux services d'urgence liées aux surdoses d'opioïdes ont grimpé de 72 pour cent par rapport à 2016; et

Attendu que la naloxone a prouvé qu'elle pouvait sauver des vies comme antidote à court terme lorsqu'elle est administrée par injection intramusculaire ou par vaporisation nasale à une personne qui fait une surdose d'opioïde; et

Attendu que les autorités locales en matière de santé publique offrent des trousse de naloxone (administration intramusculaire ou intranasale) gratuitement aux pharmacies locales ou moyennant un coût aux organisations; et

Attendu que les semaines d'accueil à l'université et au collège sont une période où les étudiantes et étudiants courent le risque de faire une surdose d'opioïdes; et

Attendu que ces semaines d'accueil sont un moment opportun pour renseigner les étudiantes et étudiants sur la réduction des méfaits de la drogue; et

Attendu que les organisations étudiantes ont déclaré vouloir faire la promotion de la réduction des méfaits de la drogue auprès de leurs membres et offrir une formation en administration de naloxone; et

Attendu qu'il y a eu de possibles interdictions légales pour les syndicats étudiants de posséder, de faire la promotion ou d'utiliser des trousse de naloxone, ce qui a perturbé et désorienté leur stratégie de réduction des méfaits de la drogue sur le campus; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération explore les implications juridiques pour les sections locales de la Fédération d'obtenir, de posséder, de faire la promotion et d'utiliser des trousse de naloxone dans le cadre de leur stratégie de réduction des méfaits de la drogue; et

Il est de plus résolu que la Fédération rédige pour ses sections locales une mise en garde ou des lignes directrices fondées sur les résultats de cette étude.

2018/08:060 MOTION D'ADOPTION

Section 49/Section 105

ADOPTÉE

2018/08:040 ADOPTÉE

2018/08:042 MOTION

Section 84/Section 110

Attendu que le gouvernement progressiste-conservateur (PC) nouvellement élu et le premier ministre Doug Ford n'appuient pas le mouvement étudiant, comme en témoigne leur opposition à nos principales revendications (telles que la réduction des frais de scolarité, le pardon de l'endettement étudiant et l'augmentation du financement provincial pour nos universités et nos collèges) ou le fait qu'ils maintiennent le silence à cet égard; et

Attendu que l'unique promesse de campagne de Ford à propos de l'éducation postsecondaire était un appel au respect de la « liberté d'expression » sur les campus, ce qui implique en réalité la possibilité pour les étudiantes et étudiants conservateurs d'exprimer des opinions haineuses en toute impunité; et

Attendu que l'appel de Ford à des « économies » de six milliards de dollars du gouvernement se traduira nécessairement par des compressions budgétaires dans l'éducation postsecondaire, ainsi que par le rejet des récentes victoires de la Fédération dans le secteur postsecondaire; et

Attendu que l'histoire a montré que les séances de pression auprès des députées et députés provinciaux du PC n'ont pas donné lieu à un soutien des revendications du mouvement étudiant, ce qui signifie qu'une action directe est requise pour faire face à la crise de l'augmentation des frais de scolarité et de l'endettement étudiant; et

Attendu que le gouvernement Ford a déjà promis des réductions budgétaires, notamment des compressions dans l'éducation et dans le programme visant la réconciliation, un gel des embauches dans les services publics, l'annulation de l'attribution de 100 millions de

dollars pour la réparation des écoles publiques, le refus de partager le coût de la réinstallation des demandeurs d'asile qui entrent au Canada, l'abandon du système de plafonnement et d'échange de l'Ontario, et plus encore; et

Attendu que la campagne de la Fédération intitulée Équité pour les étudiantes et étudiants a soulevé des questions importantes pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire, mais n'a suscité de réponse valable d'aucun grand parti politique; et

Attendu que la Fédération a déclaré publiquement qu'elle « accueillait le nouveau gouvernement progressiste conservateur (PC) de Doug Ford avec des émotions partagées », mais n'a pas clairement communiqué qu'elle s'opposait à Ford et au PC; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération diffuse une déclaration publique pour mettre en évidence le besoin de mobiliser le mouvement étudiant contre les compressions budgétaires que Ford et le PC ont faites et qu'ils feront probablement dans le secteur de l'éducation postsecondaire; et

Il est de plus résolu que la Fédération dirige un groupe de travail, ouvert à toutes et à tous, mais composé idéalement d'étudiantes et d'étudiants de multiples campus et ayant vécu différentes expériences (au faible revenu, autochtones, racialisés, handicapés, LGBTQ2S+, plus jeunes/âgés, etc.), afin de trouver des alliées et alliés auprès des députées et députés provinciaux ainsi que des organismes communautaires, afin de s'assurer que nos revendications sont entendues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parlement; et

Il est de plus résolu que la prochaine Assemblée générale semestrielle de la Fédération, en janvier 2019, comprenne un atelier visant à évaluer les actions du gouvernement PC et à établir une stratégie sur l'organisation en vue de leur faire opposition.

2018/08:061 MOTION D'ADOPTION

Section 68/Section 71

ADOPTÉE

2018/08:042 ADOPTÉE

2018/08:044 MOTION

Section 84/Section 110

Attendu qu'une grève étudiante est une méthode éprouvée pour lutter contre les hausses des frais de scolarité, comme en témoigne la réussite de la campagne du Québec, Printemps Érable, en 2012, quand, à son apogée, 300 000 étudiantes et étudiants québécois ont participé à la grève et sont parvenus à renverser les hausses des frais de scolarité à l'échelle de la province; et

Attendu que l'outil de la grève étudiante est manifestement absent des méthodes qu'utilise la Fédération pour obtenir la réalisation des revendications du mouvement (par exemple, les séances de pression auprès du gouvernement, les journées d'action, etc.); et

Attendu que les ateliers de l'Assemblée générale semestrielle de la Fédération et le Symposium annuel de perfectionnement des compétences de la Fédération sont d'excellentes occasions pour nous d'acquérir de nouvelles compétences qui nous permettront de faire progresser le mouvement étudiant; par conséquent,

Il est résolu que la prochaine Assemblée générale semestrielle de la Fédération, en janvier 2019, et le prochain Symposium de perfectionnement des compétences de la Fédération comprennent chacun un atelier sur les grèves étudiantes et que ces ateliers offrent un équilibre entre l'introduction du concept d'une grève étudiante, la présentation

d'exemples historiques (en mettant l'accent sur des exemples canadiens) et l'explication en détail des méthodes de mise en œuvre locale et provinciale, avec suffisamment de temps pour que soient données les réponses aux questions; et

Il est de plus résolu que des conférencières et conférenciers qui étaient des membres actifs et des organisatrices et organisateurs des syndicats étudiants participants pendant les grèves étudiantes de 2012 ou de 2015 au Québec animent ces ateliers.

2018/08:062 MOTION DE MODIFICATION

Section 47/Section 78

Il est de plus résolu que des conférencières et conférenciers qui étaient des membres actifs et des organisatrices et organisateurs des récentes grèves des syndicats des AE ou des professeures et professeurs participent à l'animation de ces ateliers.

REJETÉE

2018/08:062 REJETÉE

MOTION D'ADOPTION

Section 68/Section 54

ADOPTÉE

2018/08:044 ADOPTÉE

2018/08:046 MOTION

Section 99/Section 110

Attendu que le 27 juin 2018, l'Université de Toronto a voté pour mettre en oeuvre une politique sur le congé obligatoire; et

Attendu que la politique peut avoir de nombreuses répercussions graves, comme des conséquences néfastes pour les étudiantes et étudiants handicapés, notamment les étudiantes et étudiants racialisés et internationaux handicapés qui risquent d'être retirés de force de leur établissement d'enseignement postsecondaire; et

Attendu que l'état actuel de la politique sur les congés obligatoires menace d'introduire une nouvelle mesure de profilage racial, car elle permet à l'administration de l'Université de Toronto de prendre des décisions qui forceraient les étudiantes et étudiants à quitter l'université; et

Attendu que cela pourrait créer un précédent qui inciterait les universités et les collèges de partout au pays à créer des politiques semblables;

Attendu qu'il existe actuellement au sein de l'éducation postsecondaire une crise en santé mentale qui doit être abordée; et

Attendu qu'il y a déjà une campagne nationale et un engagement de la part de la Fédération en vue de plaider pour des services de santé mentale accessibles, diversifiés et multidimensionnels sur le campus; et

Attendu qu'il n'y a aucun examen des politiques sur la santé mentale ni consensus concernant ces politiques dans les établissements d'enseignement postsecondaire de la province; et

Attendu que les chercheuses et chercheurs des collèges et des universités de l'Ontario ont déjà commencé à effectuer des recherches et à élaborer des recommandations pour soutenir les étudiantes et étudiants ayant des déficiences mentales par l'intermédiaire de rapports comme Recommendations for Documentation Standards (recommandations

pour les normes de documentation) et Nouvelles lignes directrices en matière de documentation aux fins d'accommodement des besoins des étudiants ayant des troubles mentaux; et

Attendu qu'un compte rendu centralisé serait avantageux pour les étudiantes et étudiants et pour les syndicats étudiants qui préconisent la mise en œuvre de politiques et de mesures de soutien équitables, accessibles et inclusives en matière de santé mentale; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération effectue des recherches et rédige un rapport et un consensus sur les politiques en matière de santé mentale qui sont en vigueur à l'heure actuelle dans les établissements d'enseignement postsecondaire; et

Il est de plus résolu de mettre sur pied un groupe de travail qui aiderait à la recherche locale et rédigerait un rapport d'étape à partager avec toutes les sections locales; et

Il est de plus résolu de créer une liste de recommandations incluant le libellé et les meilleures pratiques pour que les sections locales puissent l'utiliser lorsqu'elles font pression auprès de leur administration locale.

MOTION D'ADOPTION

Section 32/Section 94

2018/08:065 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 105

Il est de plus résolu de mettre sur pied un groupe de travail en vue d'aider à la recherche locale et de rédiger un rapport d'étape à partager avec toutes les sections locales et de faire en sorte que ce groupe de travail représente des étudiantes et étudiants de toutes les capacités et soit composé de personnalités clés ayant des connaissances dans le domaine de la santé mentale (soutien par les pairs) et du conseil des groupes modulaires.

ADOPTÉE

2018/08:066 MOTION DE MODIFICATION

Représentante des étudiantes et étudiants handicapés/Section 68

Il est résolu que la Fédération effectue des recherches et rédige un rapport et un consensus sur les politiques en matière de santé mentale qui sont en vigueur à l'heure actuelle dans les établissements d'enseignement postsecondaire afin de s'assurer que le consensus reconnaît et détermine clairement les différences dans les politiques en fonction de la région géographique et de la taille relative des divers établissements.

ADOPTÉE

2018/08:067 MOTION DE MODIFICATION

Section 99/Section 32

Il est de plus résolu que la Fédération aide les sections locales à faire pression sur l'université pour qu'elle tienne dûment compte des connaissances et des pratiques avantageuses en matière de santé mentale et de santé générale sous divers angles, comme les traditions autochtones à Turtle Island et ailleurs.

ADOPTÉE

2018/08:046 ADOPTÉE

2018/08:054 MOTION

Section 109/Section 110

Attendu que Doug Ford et le Parti « progressiste-conservateur » de l'Ontario ont été élus avec un gouvernement majoritaire à l'Assemblée législative de l'Ontario en juin 2018; et

Attendu que le gouvernement conservateur a annoncé le nouveau Cabinet ministériel de l'Ontario le 29 juin 2018, tout en abrogeant de nombreuses politiques adoptées par le gouvernement précédent et en renommant de nombreux ministères clés qui se rapportent aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire; et

Attendu que la transformation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle en ministère de la Formation et des Collèges et Universités est mystérieuse et on se demande ce qu'il adviendra de la profondeur et de la finalité de son travail; et

Attendu que le mouvement étudiant de l'Ontario a connu des victoires importantes à bien des égards pour les étudiantes et étudiants de tout le pays en ce qui concerne les protocoles des frais de scolarité fixes, la lutte contre les diplômes en ligne seulement, l'adoption d'une loi sur les mesures de soutien à la prévention de la violence sexuelle dans les établissements postsecondaires et la croissance des subventions et des mesures de soutien aux étudiantes et étudiants internationaux, le développement du soutien financier pour les étudiantes et étudiants à temps partiel, et plus encore; et

Attendu que l'abrogation de nombreuses politiques et l'annonce d'un gel dans les emplois du secteur public sont de mauvais augure pour l'aide aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération rétablisse sa relation avec le ministère nouvellement réformé de la Formation et des Collèges et Universités; et

Il est de plus résolu que la Fédération réaffirme ses objectifs avec la campagne Équité pour les étudiantes et étudiants, l'OHIP pour les étudiantes et étudiants internationaux, l'opposition à l'éducation en ligne seulement, l'assurance de ressources de prévention de la violence sexuelle sur les campus et plus encore; et

Il est de plus résolu que la Fédération veille à ce que la stratégie de pression auprès du gouvernement maintienne la demande de la gratuité de l'éducation postsecondaire pour toutes et tous, sans égards au statut, à la race, à la religion, à la croyance, à l'orientation sexuelle et au genre.

2018/08:068 MOTION D'ADOPTION
Section 109/Section 68

ADOPTÉE

2018/08:054 ADOPTÉE

2018/08:012 MOTION
Section 105/Section 110

Attendu que les résultats des élections provinciales de 2018 doivent être reflétés dans la stratégie des relations avec le gouvernement de la Fédération; et

Attendu que les étudiantes et étudiants en Ontario paient les frais de scolarité les plus élevés au Canada et qu'ils sont donc nombreux à dépendre des services publics; et

Attendu que la décision d'élire Doug Ford au poste de premier ministre de l'Ontario a entraîné des compressions dans les services publics; et

Attendu que le premier ministre a annulé les révisions au programme d'études dans le cadre de la vérité et de la réconciliation, qu'il a mis fin à la collaboration avec Ottawa sur la réinstallation des demandeurs d'asile, et qu'il a démantelé le ministère des Relations autochtones de l'Ontario, entre autres mesures; et

Attendu qu'il est important pour la Fédération de s'assurer que le premier ministre est tenu responsable par les étudiantes, les étudiants, les organisations communautaires et les organisations provinciales de la fonction publique; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération explore la création d'une coalition avec d'autres organisations provinciales de la fonction publique afin de créer des réponses médiatiques et d'intervention aux compressions dans les services sociaux de Doug Ford et aux attaques contre les communautés marginalisées, et

Il est de plus résolu que la Fédération révise notre stratégie des relations avec le gouvernement afin qu'elle reflète les résultats des élections, et que la Fédération fasse pression pour un Ontario plus juste.

MOTION D'ADOPTION DE POLITIQUE

Section 105/Section 54

ADOPTÉE

2018/08:012 ADOPTÉE

6. RÉCEPTION DU RAPPORT DES CAMPAGNES ET DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

La présidente, Nour Alideeb, présente au nom du comité des campagnes et des relations avec le gouvernement son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

EXAMEN DES PRIORITÉS DES CAMPAGNES DE 2018-2019

2018/08:070 MOTION D'ADOPTION DU GUIDE DES CAMPAGNES DE 070-2018.

Section 109/Section 32

Il est résolu d'adopter le guide des campagnes pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:014 MOTION

Section 105/Section 110

Attendu qu'Ensemble pour l'équité est une campagne de longue date de la Fédération qui vise à défier les nombreux systèmes d'oppression et de marginalisation et à y sensibiliser le public; et

Attendu qu'Ensemble pour l'équité vise à défier la discrimination et à identifier l'oppression sur le campus, mais ne donne pas d'information ni d'explication sur les systèmes de pouvoir et d'oppression qui guident la discrimination; et

Attendu qu'il y a eu une augmentation du comportement violent sur les campus dans toutes les régions de l'Ontario à l'égard de certains groupes ou personnes, allant des microagressions à l'oppression flagrante; et

Attendu que la Fédération s'est engagée à un mandat d'équité qui vise à défier les systèmes d'oppression, et que ce travail se poursuit et doit constamment être réexaminé et révisé afin de nous assurer que nous luttons activement contre des systèmes de pouvoir et d'oppression; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération collabore avec le conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires afin de fournir une source d'information aux syndicats étudiants pour renseigner les membres sur les systèmes de pouvoir qui créent l'oppression, dans un effort en vue de lutter contre ces systèmes sur les campus et dans nos communautés; et

Il est de plus résolu que ce matériel s'inscrive sous la bannière Ensemble pour l'équité et soit offert à tous les syndicats étudiants qui voudraient renseigner davantage leurs

membres sur la nature de ces systèmes et sur la façon dont nous pouvons œuvrer collectivement à leur démantèlement.

ADOPTÉE

2018/08:016

MOTION

Section 105/Section 110

Attendu que les sections locales sont des organisations fondées sur l'équité et qu'elles jouissent rarement d'une formation en matière d'équité pour les membres de leur personnel à plein temps et à temps partiel, pour les cadres et pour les bénévoles; et

Attendu que la formation anti-oppression est incontournable pour créer des politiques, des pratiques et des lieux de travail fondés sur l'équité; et

Attendu que les partenaires, les facilitatrices et facilitateurs communautaires sont souvent des personnes marginalisées et mal rémunérées qui sont déjà aux prises avec le sous-emploi, et qu'elles méritent un paiement adéquat pour leur travail; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération encourage les sections locales à rechercher des facilitatrices et facilitateurs externes rémunérés pour la formation en matière de lutte contre l'oppression; et

Il est de plus résolu que la Fédération dresse une liste des partenaires, des facilitatrices et des facilitateurs communautaires à laquelle les sections locales pourraient avoir accès.

ADOPTÉE

2018/08:018

MOTION

Section 32/Section 47

Attendu que le 42^e Parlement de l'Ontario s'est réuni le 11 juillet 2018; et

Attendu que, dans les premières déclarations du gouvernement, la ministre de l'Éducation, Lisa Thompson, a indiqué qu'entre autres changements, le gouvernement allait abroger le programme d'éducation physique et de santé de 2015 (« éducation sexuelle ») à compter de septembre 2018, lequel sera remplacé par le programme de 1998 jusqu'à ce que d'autres consultations aient lieu; et

Attendu que le programme d'éducation physique et de santé de 2015 comprenait l'éducation sur le consentement, la navigation dans Internet et ses conséquences, les identités et expériences LGBTQ+, les relations saines et l'image corporelle; et

Attendu qu'il est extrêmement important pour les jeunes d'être instruits d'une manière qui non seulement reflète le monde d'aujourd'hui, mais qui est inclusive et fondée sur des données probantes; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération rédige une lettre de soutien pour le maintien du programme d'éducation physique et de santé de 2015 et publie une déclaration condamnant la décision du gouvernement PC; et

Il est de plus résolu que les sections locales soient encouragées à publier leur propre déclaration pour condamner la décision d'abroger le programme d'éducation physique et de santé de 2015 en s'inspirant de la structure utilisée dans la lettre de la Fédération.

2018/08:070

MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 71

La deuxième clause est modifiée pour indiquer ce suit :

Il est de plus résolu que les sections locales soient encouragées à publier leur propre déclaration pour condamner la décision d'abroger le programme d'éducation physique et de santé de 2015 en s'inspirant de la structure utilisée dans la lettre de la Fédération et de la partager avec leur députée ou député provincial.

ADOPTÉE

2018/08:071 MOTION D'AJOUT DE CLAUSE

Section 32/Section 105

Ajouter une clause rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération fasse tout en son pouvoir pour appuyer les étudiantes et étudiants, particulièrement ceux dans des programmes d'éducation, puisque cette conversation continue et ces décisions auront une incidence sur le rôle qu'ils vont jouer en tant qu'éducateurs futurs.

ADOPTÉE

2018/08:018 ADOPTÉE

2018/08:020 MOTION

Section 71/Section 110

Attendu que durant l'année scolaire 2017-2018, il y a eu une hausse des activités organisées sur les campus de l'Ontario qui accueillent des extrémistes de droite connus pour leur permettre d'exprimer leur point de vue; et

Attendu qu'un premier ministre appuyé par des extrémistes de droite vient d'être élu en Ontario; et

Attendu que le discours public à propos des groupes marginalisés peut s'avérer néfaste et peut mener à une marginalisation accrue pour ces communautés; et

Attendu que la Fédération s'efforce de soutenir et de défendre les étudiantes et étudiants marginalisés et de se battre pour ceux-ci en Ontario; et

Attendu que la Fédération a exprimé sa solidarité avec les campus qui ont lutté contre la présence des adeptes de la suprématie blanche au cours de l'année dernière; et

Attendu que les règlements de la Fédération stipulent que la liberté d'expression exclut les propos haineux; et

Attendu que la Fédération s'oppose à « l'incitation à la haine et à la discrimination contre tout groupe marginalisé pour des motifs, entre autres, de couleur, de race, de religion, d'origine ethnique, de handicap, d'identité de genre, d'orientation sexuelle ou de choix sexuel, et pour tout autre motif couvert par le Code des droits de la personne de l'Ontario; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération crée un réseau d'étudiantes et d'étudiants qui vivent dans les communautés des sections locales ou dans les environs, partout dans la province, et qui indiqueraient pouvoir se rendre, à la suite d'une demande raisonnable, à n'importe quelle activité du campus qui ferait la promotion de propos haineux; et

Il est de plus résolu que ce réseau d'étudiantes et d'étudiants demeure en communication constante par le truchement de WhatsApp ou d'un média semblable au sujet des dates et des lieux de ces activités; et

Il est de plus résolu que ce réseau d'étudiantes et d'étudiants puisse se réunir pour assister à ces activités et manifester contre celles-ci; et

Il est de plus résolu que ce réseau ne soit pas limité aux sections locales de la Fédération et puisse être élargi pour inclure et appuyer des alliés qui ne sont pas sur les campus de la Fédération; et

Il est de plus résolu que la Fédération publie une déclaration pour condamner les activités individuelles qui font la promotion de propos haineux sur les campus de l'Ontario; et

Il est de plus résolu que la Fédération affecte 1 000 \$ à un fonds destiné aux déplacements pour le soutien des actions de solidarité de ces étudiantes et étudiants.

2018/08:072 MOTION DE MODIFICATION

Section 71/Section 47

La première clause est modifiée pour indiquer ce qui suit :

Il est résolu que la Fédération lance un projet-pilote en vue de créer un réseau d'étudiantes et d'étudiants qui vivent dans les communautés des sections locales ou dans les environs, partout dans la province, et qui indiqueraient pouvoir se rendre, à la suite d'une demande raisonnable, à n'importe quelle activité du campus qui ferait la promotion de propos haineux.

ADOPTÉE

2018/08:073 MOTION DE MODIFICATION

Section 99/Section 47

Ajouter une clause rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que ce réseau accorde la priorité aux plus petites sections locales en matière de soutien.

ADOPTÉE

2018/08:074 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 94

La deuxième clause est modifiée pour indiquer ce qui suit :

Il est de plus résolu que ce réseau d'étudiantes et d'étudiants demeure en communication constante par le truchement de tous les médias possibles au sujet des dates et des lieux de ces activités; et

2018/08:075 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 20

Ajouter une clause rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que cette motion soit renvoyée au conseil des représentantes et représentants des groupes modulaires afin que le soutien soit créé en fonction des besoins intersectionnels.

ADOPTÉE

2018/08:020 ADOPTÉE

2018/08:022 MOTION

Section 71/Section 110

Attendu que le nom qui vous est donné à la naissance est souvent appelé votre nom légal; et

Attendu que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants n'utilisent pas le nom qui leur a été donné à la naissance pour diverses raisons; et

Attendu que bon nombre d'étudiantes et d'étudiants, trans particulièrement, ne s'identifient pas au nom qui leur a été donné à la naissance; et

Attendu que l'utilisation du nom donné à la naissance de quelqu'un peut être une forme de « sortie », particulièrement autour de son identité de genre; et

Attendu que d'utiliser le nom légal de quelqu'un sans son consentement, ou l'obliger à utiliser son nom légal constitue une forme de violence; et

Attendu que le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) n'offre de l'aide qu'aux étudiantes et étudiants qui utilisent leur nom légal dans toute la documentation; et

Attendu que les étudiantes et étudiants ne devraient pas être placés dans une position de « sortie » lorsqu'ils tentent d'accéder aux prêts et bourses; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fasse pression pour que le gouvernement de l'Ontario change ses politiques entourant l'utilisation des noms préférés lorsqu'ils demandent un prêt ou une bourse; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres au gouvernement de l'Ontario pour demander ce changement de politique; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à examiner leurs propres politiques entourant l'utilisation des noms choisis sur les demandes d'inscription.

2018/08:076 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 71

La première clause est modifiée pour indiquer ce qui suit :

Il est résolu que la Fédération fasse pression pour que le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral modifient leurs politiques entourant l'utilisation des noms préférés lorsque ces étudiantes et étudiants demandent un prêt ou une bourse.

ADOPTÉE

2018/08:022 ADOPTÉE

2018/08:024 MOTION

Section 54/Section 110

Attendu que le 4 juillet 2018, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'élimination du programme de plafonnement et d'échange; et

Attendu que le Canada a signé l'Accord de Paris et s'est engagé à travailler à la production d'énergie renouvelable et à l'élimination de la production de gaz à effet de serre; et

Attendu que les groupes d'action étudiante comme Fossil Free Guelph oeuvrent à des mesures semblables contre l'industrie des combustibles fossiles, pour le désinvestissement dans les combustibles fossiles et pour la promotion de projets d'énergie verte; et

Attendu qu'au cours des élections provinciales de 2018, les électrices et électeurs de la circonscription de Guelph ont élu le premier député provincial du Parti vert de l'Ontario, manifestant ainsi un intérêt dans des solutions de rechange renouvelables aux industries actuelles; et

Attendu que des programmes comme celui de plafonnement et d'échange ont servi à responsabiliser les grandes sociétés quant à leurs propres contributions au changement climatique et à récompenser les sociétés qui prennent les mesures nécessaires pour changer leurs habitudes au profit de l'environnement; et

Attendu que le nouveau gouvernement de l'Ontario vient d'annuler le projet d'éoliennes du comté de Prince Edward, un projet d'énergie renouvelable, déclarant ainsi son manque d'engagement à l'égard de l'énergie renouvelable; et

Attendu que les fonds recueillis dans le cadre du programme de plafonnement et d'échange devaient servir à financer d'autres projets sociaux et d'infrastructure administrés par le gouvernement; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération écrive une lettre au ministre de l'Environnement pour condamner l'élimination du système de plafonnement et d'échange, et conseiller vivement au gouvernement de l'Ontario d'investir dans l'énergie renouvelable et dans les initiatives d'énergie renouvelable; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire au ministre de l'Environnement ou à leur propre députée ou député provincial des lettres semblables au nom de leurs membres; et

Il est de plus résolu que la Fédération continue d'appuyer les groupes étudiants dans leurs actions de lutte contre le changement climatique.

2018/08:077 MOTION DE MODIFICATION

Section 94/Section 47

La première clause est modifiée pour indiquer ce qui suit :

Il est résolu que la Fédération écrive une lettre au ministre de l'Environnement pour condamner l'élimination du système de plafonnement et d'échange sans proposer de solution de rechange qui comporterait des avantages environnementaux prouvés scientifiquement, et conseiller vivement au gouvernement de l'Ontario d'investir dans l'énergie renouvelable et dans les initiatives d'énergie renouvelable.

ADOPTÉE

2018/08:078 MOTION DE MODIFICATION

Section 19/Section 32

La dernière clause est modifiée pour indiquer ce qui suit :

Il est de plus résolu que la Fédération continue d'appuyer les groupes étudiants dans leurs actions de lutte contre le changement climatique aggravé.

ADOPTÉE

2018/08:024 ADOPTÉE

2018/08:026 MOTION

Section 54/Section 110

Attendu que la pollution par le plastique augmente considérablement et a des effets néfastes dans nos cours d'eau, nos bassins hydrographiques et l'environnement en général; et

Attendu que les étudiantes et étudiants ont réussi à bannir les bouteilles d'eau en plastique de leur campus; et

Attendu que des mouvements comme le désinvestissement dans les combustibles fossiles ont été soutenus dans le passé par la Fédération; et

Attendu que des centaines de villes, villages, États et pays ont banni les sacs en plastique; et

Attendu que la vie dans les rivières, les fleuves, les lacs et les océans est étouffée par le plastique; et

Attendu que plus de cinq billions de morceaux de plastique pesant plus de 250 000 tonnes flottent dans les océans, d'après des études scientifiques; et

Attendu que le plancton est d'une importance cruciale à la vie sur cette planète, et qu'il est envahi par le plastique alors qu'il est l'un des organismes les plus importants sur cette planète. Il a la capacité d'utiliser les rayons du soleil, ce qui signifie qu'il est fondamental à la productivité mondiale de la terre et produit près de 50 pour cent de l'oxygène mondial comme sous-produit. Le plancton forme la base du filet d'alimentation marine, mais il est sur le point d'être anéanti par le plastique; et

Attendu que les « chercheuses et chercheurs de l'Algalita Marine Research Foundation qui suivent les débris marins dans le Pacifique Nord ont découvert que les épaves flottantes de plastique étaient plus abondantes que le zooplancton, de minuscules animaux marins (souvent microscopiques)... » (Traduction); et

Attendu qu'un nombre considérable d'animaux marins ont été tués par le plastique; et

Attendu que nous devons cesser d'utiliser des combustibles fossiles pour éviter le changement climatique dévastateur; et

Attendu que la production de sacs de plastique dépend fortement des combustibles fossiles, de la production à l'élimination; et

Attendu que seulement sept à quinze pour cent des sacs de plastique finissent au recyclage. Intendance Ontario a signalé un taux de récupération de 7,2 pour cent pour la pellicule de plastique en 2013 tandis que la ville de Toronto déclare que 15,3 pour cent des sacs de plastique sont recyclés; et

Attendu que le coût du nettoyage et du recyclage sera transféré aux étudiantes et étudiants à l'avenir; et

Attendu que l'industrie du plastique fabrique des produits en plastique, mais n'assume pas la pleine responsabilité de la production de déchets; et

Attendu que des efforts ont été déployés pour rendre accessibles les pailles en plastique à usage unique aux personnes préoccupées par des questions d'accessibilité, tout en réduisant la quantité globale de plastique de consommation; et

Attendu que Plastic Free Guelph a élaboré une stratégie en vue de fournir des options gratuites à toutes les personnes qui utilisent des sacs de plastique à usage unique en raison de facteurs tels que le revenu; et

Attendu que l'élimination de l'usage répandu d'articles en plastique à usage unique par les grandes sociétés fait porter la responsabilité aux entreprises plutôt qu'aux individus; par conséquent,

Il est résolu que l'Exécutif de la Fédération s'engage à soutenir le document de pression de Plastic Free Guelph; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales de la Fédération à approcher les groupes locaux qui luttent contre les articles en plastique à usage unique; et

Il est de plus résolu que, dans un effort en vue de mettre fin aux articles en plastique à usage unique, les membres participants reconnaissent l'usage d'articles en plastique à

usage unique dans des cas particuliers et en présentent les dispositions dans leurs séances de pression.

REJETÉE

2018/08:026 REJETÉE

2018/08:028 MOTION

Section 78/Section 110

Attendu que les crimes haineux et les incidents de haine contre les musulmanes et musulmans ne cessent d'augmenter à un rythme alarmant; et

Attendu que le discours politique s'oriente de plus en plus vers la xénophobie et le racisme à l'égard des musulmanes et musulmans; et

Attendu que le mouvement étudiant s'élève en force depuis longtemps dans la lutte pour la justice sociale; et

Attendu que le mouvement étudiant requiert la tenue d'activités éducatives et d'ateliers en vue de lutter contre le discours haineux et le racisme sur le campus; et

Attendu que l'organisatrice communautaire féministe anticapitaliste et intersectionnelle radicale, Hoda Katebi, remet en question les récits qui alimentent le racisme à l'égard des musulmanes et musulmans; et

Attendu que la Section 78 s'est associée à de nombreuses organisations communautaires pour inviter Hoda Katebi à prononcer un discours à l'Université Carleton; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération aide à la promotion de cette activité dans le cadre de cette stratégie de lutte contre le racisme sur le campus; et

Il est de plus résolu que la Fédération contribue au comité organisateur de cette activité la somme de 500 \$; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage ses sections locales à contribuer financièrement à cette activité.

2018/08:079 MOTION DE MODIFICATION

Section 94/Section 32

La deuxième clause est modifiée pour indiquer ce qui suit :

Il est de plus résolu que la Fédération contribue au comité organisateur de cette activité la somme de 1 000 \$.

ADOPTÉE

2018/08:028 ADOPTÉE

2018/08:030 MOTION

Section 78/Section 110

Attendu que les États-Unis, avec l'aide du gouvernement canadien, poursuivent continuellement des efforts de guerre dans le monde entier; et

Attendu que le gouvernement canadien sanctionne et facilite la vente d'armes qui servent à tuer et à affamer des millions de Yéménites; et

Attendu que le mouvement étudiant doit organiser activement des forces de lutte contre l'impérialisme au Canada en un mouvement efficace qui confronterait les forces du militarisme et de la guerre; et

Attendu que le mouvement étudiant doit jouer un rôle de chef de file dans l'unité et le travail avec d'autres organisations communautaires contre le néocolonialisme et la guerre; et

Attendu que le mouvement étudiant doit œuvrer avec toutes les forces de la paix, progressistes et démocratiques afin d'unifier, d'élargir et de renforcer le mouvement pour la paix; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération s'engage à parrainer des ateliers, des activités éducatives et des rassemblements au cours de l'année scolaire à venir pour faire de la sensibilisation et se mobiliser contre la guerre sur nos campus.

Il est de plus résolu que la Fédération s'engage à effectuer des recherches, à créer du matériel et à lancer une campagne contre la guerre pour janvier 2019.

2018/08:080 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 32

La dernière clause est modifiée pour indiquer ce qui suit :

Il est de plus résolu que la Fédération s'engage à effectuer des recherches, à créer du matériel et à lancer une campagne contre la guerre pour août 2019.

ADOPTÉE

2018/08:030 ADOPTÉE

2018/08:032 MOTION

Section 78/Section 110

Attendu que les membres de la Fédération comprennent que la justice sociale et la décolonisation ne devraient pas être des termes synonymes ou égaux; et

Attendu que les membres comprennent aussi que les manifestations d'indigénité (comme l'inclusion culturelle ou les mesures purement symboliques) ne sont pas automatiquement synonymes d'un « pas en avant » vers la décolonisation; et

Attendu que la Fédération reconnaît que les luttes non autochtones pour la libération et la dignité sont tenues de se dérouler dans un contexte de dépossession structurelle et continue que sont le Canada et son système sociojuridique, renforçant ainsi par inadvertance les cadres des colons en matière de droits libéraux, de progrès libéraux et de faux récits concernant la souveraineté coloniale sur les terres et territoires autochtones; et

Attendu que la Fédération reconnaît l'importance des efforts des étudiantes et étudiants autochtones pour la décolonisation sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la récupération souveraine des terres et des eaux, du rétablissement des ordres juridiques et des systèmes de parenté, ou de la résurgence culturelle et linguistique; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération augmente le nombre d'ateliers dans tous ses symposiums, conférences et assemblées générales sur le sens et les pratiques de la décolonisation sous ses formes matérielles et tangibles, incluant, mais sans s'y limiter : les critiques des négociations de traités modernes, les méthodes de résistance des protecteurs des terres, la récupération des terres et des eaux, des langues et des pratiques culturelles et spirituelles, la promotion de véritables relations de nation à nation, et la promotion de véritables relations entre nations; par conséquent,

Il est de plus résolu que la Fédération change son langage du colonialisme en tant qu'événement du passé au colonialisme des colons – une structure actuelle et complexe de gouvernance et d'occupation; et

Il est de plus résolu que la Fédération invite la discussion sur la façon dont le colonialisme et le racisme sont distincts, mais liés, et comment les personnes déplacées sont souvent des survivantes et survivants de la violence coloniale dans leur propre pays d'origine.

2018/08:081 MOTION DE MODIFICATION

Section 78/Section 49

La première clause est modifiée pour indiquer ce qui suit :

Il est résolu que la Fédération garantisse au moins un atelier obligatoire pendant le Symposium de perfectionnement des compétences et augmente le nombre d'ateliers dans tous ses symposiums, conférences et assemblées générales sur le sens et les pratiques de la décolonisation sous ses formes matérielles et tangibles, incluant, mais sans s'y limiter : les critiques des négociations de traités modernes, les méthodes de résistance des protecteurs des terres, la récupération des terres et des eaux, des langues et des pratiques culturelles et spirituelles, la promotion de véritables relations de nation à nation, et la promotion de véritables relations entre nations.

ADOPTÉE

2018/08:082 MOTION DE MODIFICATION

Section 78/Section 71

Ajouter une clause rédigée ainsi :

Il est résolu que la Fédération travaille en étroite collaboration avec le groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits pour la production et l'animation de ces ateliers.

ADOPTÉE

2018/08:032 ADOPTÉE

2018/08:010 MOTION DE MODIFICATION DE POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT

Section 105/Section 110

Attendu que la langue évolue constamment et que le langage utilisé dans « Reconnaissance et respect des territoires ancestraux non cédés par les peuples autochtones » est dépassé; et

Attendu que nous devons impliquer les participantes et participants aux assemblées lorsque nous honorons et respectons les territoires des Premières Nations, des Inuits et des Métis pendant ces assemblées et dans les espaces communs; et

Attendu que la Fédération s'est engagée à défendre les droits et la reconnaissance des peuples d'origine des territoires, non seulement en paroles mais aussi en pratique dans tous les rassemblements; par conséquent,

Il est résolu que le segment intitulé Reconnaissance et respect des territoires ancestraux non cédés par les peuples autochtones se lise comme suit :

Le respect et la reconnaissance des droits et des terres des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont reconnus au cours de chacune des assemblées générales et des activités de la Fédération. Cela est accompli en reconnaissant que les espaces où de telles activités ont lieu sont des terres appartenant traditionnellement aux communautés autochtones et en reconnaissant le besoin de respecter, d'honorer et de protéger ces terres pour les générations futures.

~~La déclaration suivante est lue à voix haute pendant le discours d'ouverture de toute assemblée générale et de toute autre activité afin de reconnaître la tradition des territoires sur lesquels l'activité est tenue :~~

~~« En reconnaissance des peuples d'origine qui ont vécu les conséquences néfastes de notre passé colonial commun, nous nous engageons à respecter les principes de durabilité et de protection de la Terre Mère. Nous nous engageons également à honorer et à respecter les territoires traditionnels des Premières Nations, là où nous nous rassemblons, travaillons, apprenons et partageons avec eux l'espace. »~~

Les organisatrices et organisateurs doivent comprendre les expériences et les effets néfastes du passé colonial sur les peuples d'origine en effectuant des recherches et en cherchant à se renseigner bien avant les rassemblements officiels. Les organisatrices et organisateurs visent à créer des espaces et des processus qui instruisent et préparent les déléguées et délégués ainsi que les membres qui assistent aux assemblées à être solidaires et à manifester leur respect à honorer les territoires traditionnels. Ces processus s'alignent sur les mandats des principes de durabilité en vue de protéger la Terre Mère.

ADOPTÉE

2018/08:010 ADOPTÉE

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION ET D'ÉLABORATION DES POLITIQUES

Burse fait une présentation au nom du comité de révision et d'élaboration des politiques.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DU SCRUTIN

Le directeur du scrutin, , présente le rapport sur les élections. Owens annonce l'élection de Brandon Rheal Amyot au poste de coordonnateur de l'espace du spectre trans.

2018/08:083 MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Rawan Habib à titre de coordonnatrice des groupes modulaires pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:084 MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Pauline Danquah à titre de commissaire des femmes pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:085 MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier à titre de commissaire du groupe modulaire du Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:086 MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Glenda Anderson O'Connor à titre de vice-présidente du caucus ontarien des 2^e et 3^e cycles pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:087 MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Fabrice Jean-Baptiste à titre de vice-président du caucus ontarien des 2^e et 3^e cycles pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:088

MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Mia Bourque à titre de commissaire du caucus de la région du Nord pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:089

MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Melissa Mubambo à titre de vice-présidente du Caucus des syndicats étudiants francophones et bilingues pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:090

MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier la décision de nommer Amanda Lin au poste de présidente du caucus des étudiantes et étudiants à temps partiel et de la formation professionnelle pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:091

MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Salman Faruqi à titre de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:092

MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Chantal Lemire à titre de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:093

MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Faduma Wais à titre de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants racialisés pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:094

MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Lily Akogbosu à titre de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants internationaux pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:095

MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de ratifier Felipe Nagata à titre de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants queers et trans pour le mandat de 2018-2019.

ADOPTÉE

2018/08:096 MOTION DE DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

Section 68/Section 32

ADOPTÉE

9. QUESTIONS DIVERSES

2018/08:E01 MOTION

Section 32/Section 105

Attendu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario croit aux droits de tous les ouvriers et ouvrières, au respect des droits de la personne, à la lutte contre le racisme et le colonialisme, et à la création d'un accès plus équitable aux soins de santé et aux services; et

Attendu que les personnes noires, autochtones et racialisées sont surreprésentées dans le système carcéral en raison de systèmes racistes et coloniaux; et

Attendu que les détenues et détenus sont régulièrement exploités pour leur travail, qui est peu ou pas rémunéré; et

Attendu que les détenues et détenus n'ont souvent pas un accès équitable à des soins, des services, et des mesures de soutien de qualité en matière de santé; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération écrive une déclaration de soutien pour les détenues et détenus qui font la grève à Burnside (Central Nova Scotia Correctional Facility), en Nouvelle-Écosse, et dans les prisons de toutes les régions des États-Unis et du Canada; et

Il est de plus résolu que la Fédération souligne dans sa déclaration son appui pour les revendications des détenues et détenus (incluant sans toutefois s'y limiter : de meilleurs soins de santé, un investissement accru dans les services de réhabilitation et dans la justice réparatrice ainsi qu'une insistance plus poussée pour ceux-ci, la sécurité alimentaire et des normes de travail adéquates); et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage ses sections locales à envoyer leur propre déclaration de soutien; et

Il est de plus résolu que la Fédération encourage la ministre de la Santé et des Soins de longue durée, la procureure générale, le ministre des Affaires autochtones et le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels pour lancer le dialogue avec les détenues et détenus, et avec les personnes qui ont des expériences vécues, à propos de l'amélioration des droits de la personne et des approches de réhabilitation qui existent au sein des services correctionnels de l'Ontario.

ADOPTÉE

2018/08:E02 MOTION

Section 97/Section 99

Attendu que le 10 août, la ministre de la Santé de l'Ontario, Christine Elliot, a annoncé que le processus d'approbation pour tous les nouveaux sites de prévention de surdose dans la province doit être arrêté immédiatement, dont ceux déjà approuvés pour Thunder Bay, St. Catharines et Toronto, indiquant que la province doit procéder à un

examen des pratiques de réduction des méfaits et déterminer si les sites « ont du mérite »; et

Attendu que les sites de prévention des surdoses sont approuvés par la province et sont des installations temporaires établies pour aborder un besoin immédiat au sein d'une communauté, alors que les sites d'injection supervisée sont des endroits plus permanents approuvés par le gouvernement fédéral après un processus d'application plus approfondi; et

Attendu que le premier ministre Doug Ford a dit être opposé aux sites d' sûrs et de prévention de surdoses; et

Attendu que le médecin-conseil en santé publique de Toronto, Dre Eileen de Villa a publié une déclaration voulant que les documents et études scientifiques ont conclu que les sites de prévention de surdoses et d'injection supervisée sauvent des vies; et

Attendu que Nick Boyce, directeur de l'Ontario HIV & Substance Use Training Program a déclaré qu'il existe des preuves irréfutables de la part d'experts et d'autres pays partout dans le monde que les sites de consommation supervisée sauvent des vies et aident les personnes aux prises avec une dépendance à obtenir d'autres types de soutien lorsqu'elles sont prêtes; et

Attendu que plus de 1 200 Ontariennes et Ontariens ont perdu la vie à la suite de surdoses d'opioïdes évitables en 2017; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération écrive une lettre au premier ministre, à la ministre de la Santé, ainsi qu'aux chefs du NPD, du Parti libéral et du Parti vert et à leur porte-parole en matière de santé exhortant la province à lever immédiatement le moratoire sur l'approbation de nouveaux sites de prévention des surdoses et à accroître son appui à la prévention des surdoses, à l'injection supervisée et à d'autres initiatives de réduction des méfaits liés à l'utilisation des opioïdes; et

Il est de plus résolu que la Fédération fasse une déclaration publique à cet effet; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à écrire des lettres d'appui semblables et à faire des déclarations similaires.

ADOPTÉE

2018/08:E03

MOTION

Section 97/Section 109

Attendu que la Fédération soutient l'inclusion sociale et économique des personnes qui sont sous-représentées dans les établissements d'enseignement postsecondaire; et

Attendu qu'en Ontario les personnes au très faible revenu et en situation de handicap ont été privées de la possibilité de poursuivre des études postsecondaires en raison d'obstacles sociaux, économiques et bureaucratiques interdépendants; et

Attendu qu'en 2015-2016, malgré les difficultés, 3 314 bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ont reçu le financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour des études à plein temps dans des établissements d'enseignement postsecondaire ontariens financés par l'État; et que bon nombre ou la plupart de ces étudiantes et étudiants étaient membres de la Fédération; et

Attendu que le nombre de bénéficiaires du POSPH qui font actuellement des études postsecondaires à plein temps atteint presque ou excède 3 314; et

Attendu qu'un nombre indéterminé de bénéficiaires du POSPH poursuit des études postsecondaires à temps partiel, dont un grand nombre ou la plupart sont également membres de la Fédération; et

Attendu que le renversement soudain et inattendu de l'engagement de la province à mettre en œuvre d'autres recommandations prévues par le document politique préétabli et intitulé « Feuille de route pour le changement », qui est destiné aux bénéficiaires de l'aide sociale, suscite une grande crainte parmi ces bénéficiaires, accroîtra leurs difficultés financières et compromettra leurs projets d'études postsecondaires; et

Attendu que de nombreux participants et participantes au Projet pilote portant sur le revenu de base fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire ou sont sur le point de faire leur inscription; dont un grand nombre ou la plupart sont membres de la Fédération; et

Attendu que le gouvernement Ford a choisi de renverser l'engagement à poursuivre le Projet pilote portant sur le revenu de base pour la période d'évaluation prévue de trois ans, laissant les projets des participantes et participants tels l'éducation postsecondaire dans un chaos épouvantable; et

Attendu que de multiples études conviennent que plus les gens sont instruits, moins ils sont susceptibles de dépendre de l'aide sociale puisque leur employabilité s'améliore, conformément aux objectifs du gouvernement Ford pour la réforme de l'aide sociale; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération publie une déclaration de soutien aux organisations qui font pression pour le renversement de l'annulation des améliorations au POSPH annoncée et du programme Ontario au travail, ainsi qu'une déclaration de soutien pour les défenseurs du Projet pilote portant sur le revenu de base; et

Il est de plus résolu que la Fédération fasse un don en nature à la coalition d'action-POSPH (ODSP-Action Coalition) afin d'aider à soutenir ses séances de pression.

2018/08:097 MOTION DE MODIFICATION

Par conséquent, il est résolu que la Fédération rédige une lettre adressée au bureau du premier ministre pour demander que les données précédentes soient préservées.

ADOPTÉE

2018/08:E04 MOTION

Section 30/Section 106

Attendu que le gouvernement provincial, pendant le mandat de Kathleen Wynne, s'est engagé explicitement aux actions 62 et 63 des recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) du Canada qui demandaient la mise en œuvre d'un nouveau contenu sur l'histoire de colonisation du Canada; et

Attendu que le 6 juillet 2018 à 16 h, l'après-midi où l'appel de motions pour l'AGA a pris fin, le gouvernement Ford a annoncé que les séances de rédaction du 9 juillet au 12 juillet 2018 et les séances de rédaction du 17 juillet au 20 juillet 2018 seraient annulées; et

Attendu que le but de ces séances de rédaction était de créer le contenu du programme d'études des Premières Nations, des Métis et des Inuits aux niveaux élémentaire et secondaire, notamment, mais sans s'y limiter, les études sociales, l'histoire, la géographie, l'éducation civique et les langues; et

Attendu que le 10 juillet 2018, la Fédération a publié dans Facebook une déclaration intitulée « Équité pour les étudiantes et étudiants autochtones et équité pour les

étudiantes et étudiants handicapés » qui traite de la décision du gouvernement d'annuler ces séances; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération écrive, en collaboration avec le Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits, une lettre qui sera envoyée directement au premier ministre Doug Ford et à la ministre de l'Éducation, Lisa Thompson, décrivant les sentiments de la Fédération et du Cercle sur cette question - tel que l'a déclaré la Fédération dans Facebook.

Il est de plus résolu que la Fédération rédige, en collaboration avec le Cercle des étudiantes et étudiants des Premières Nations, métis et inuits, un modèle de lettre que les sections locales pourront envoyer à leur députée ou député provincial local pour exprimer leur mécontentement à l'égard de la décision du gouvernement d'annuler ces séances et pour les encourager à reprendre les séances d'écriture.

2018/08:098 MOTION DE MODIFICATION

Section 78/Section 30

Le Cercle exige le rétablissement des séances de rédaction dans le programme d'études autochtone.

ADOPTÉE

2018/08:E04 ADOPTÉE

2018/08:E05 MOTION

Section 30/Section 106

Attendu que le 6 juillet 2018 à 16 h, l'après-midi où l'appel de motions pour l'AGA a pris fin, le gouvernement Ford a annoncé que les séances de rédaction du 9 juillet au 12 juillet 2018 et les séances de rédaction du 17 juillet au 20 juillet 2018 étaient annulées; et

Attendu que le but de ces séances de rédaction incluait l'intégration du langage gestuel (ASL) dans le programme d'études du niveau élémentaire; et

Attendu que 4,74 pour cent de la population de l'Ontario sont sourds ou malentendants; et

Attendu que le choix du gouvernement de supprimer cette séance va à l'encontre de son mandat de conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO); et

Attendu que le 10 juillet 2018, la Fédération a publié dans Facebook une déclaration intitulée « Équité pour les étudiantes et étudiants autochtones et équité pour les étudiantes et étudiants handicapés » qui traite de la décision du gouvernement d'annuler ces séances; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération écrive, en collaboration avec le groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés, une lettre qui sera envoyée directement au premier ministre Doug Ford et à la ministre de l'Éducation, Lisa Thompson, décrivant les sentiments de la Fédération et du groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés à l'égard de cette question – tel que l'a déclaré la Fédération dans Facebook.

Il est de plus résolu que la Fédération rédige, en collaboration avec le groupe modulaire des étudiantes et étudiants handicapés, un modèle de lettre que les sections locales pourront envoyer à leur députée ou député provincial local pour exprimer leur mécontentement quant à la décision du gouvernement d'annuler ces séances et pour encourager le gouvernement à reprendre les séances d'écriture.

ADOPTÉE

2018/08:E06 Motion

Section 68/Section 20

Attendu que la Section locale 3903 du SCFP à l'Université York a été en grève pendant 143 jours en raison du manque d'effort de la part de l'administration pour négocier équitablement; et

Attendu que ces cinq mois ont nui à l'éducation des étudiantes et étudiants de l'Université York et qu'ils sont toujours en voie de remédiation; et

Attendu que cela a incité de nombreux étudiants et étudiantes à passer à l'action contre l'administration afin de prendre des mesures devant une administration inébranlable; et

Attendu que le 22 mars, un groupe étudiant du nom de ReclaimYU est entré dans les chambres du sénat pendant une réunion du sénat et a par la suite occupé les chambres pendant plus de deux mois dans un geste de solidarité avec la Section locale 3093 du SCFP; et

Attendu que ces étudiantes et étudiants ont assumé le travail de lutter contre un nombre croissant d'établissements néolibéraux; et

Attendu que malgré la nature impénitente d'une administration refusant de négocier pour tenter de mettre fin à la grève a envoyé des administratrices et administrateurs de haut niveau dans les chambres afin de convaincre les étudiantes et étudiants de quitter les chambres; et

Attendu que les administratrices et administrateurs de haut niveau de l'Université York ciblent maintenant ces étudiantes et étudiants en rédigeant un rapport d'incident à l'égard de ceux impliqués dans ces actions pour en faire un exemple; et

Attendu que ces étudiantes et étudiants bénéficieraient d'une représentation juridique pendant le processus quasi juridique de l'université et attendu que la plupart des étudiantes et étudiants vivent une situation financière précaire; et

Attendu que la Fédération appuie le militantisme dirigé par les étudiantes et étudiants et qu'elle soutient ses syndicats affiliés; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants aide à recommander pour la représentation une avocate ou un avocat qui connaîtrait bien les établissements d'enseignement postsecondaire et les libertés, droits et obligations des étudiantes et étudiants; et

Il est résolu que la Fédération fasse un don de jusqu'à 1 000 \$ pour couvrir le coût de l'aide juridique tout au long du processus judiciaire de l'Université.

2018/08:098 MOTION DE MODIFICATION

Section 105/Section 106

Il est résolu que la Fédération fasse un don de jusqu'à 500 \$ pour couvrir le coût de l'aide juridique tout au long du processus judiciaire de l'Université.

REJETÉE

2018/08:E06 ADOPTÉE

2018:08/E07 MOTION

Section 41/Section 49

Attendu que la conférence sur l'expérience des étudiantes et étudiants racialisés et autochtones (RISE – Racialized and Indigenous Student Experience) se veut un espace qui permet de regrouper les étudiantes et étudiants racialisés et autochtones pour leur permettre de discuter, d'apprendre et de désapprendre tout en créant un front uni sur le travail de décolonisation et de lutte contre le racisme pour notre mouvement étudiant; et

Attendu qu'à l'heure actuelle aucune conférence RISE n'est prévue pour 2018 et qu'il est toujours important pour nous de continuer de regrouper nos étudiantes et étudiants et de renforcer les capacités au sein de ce mouvement puisque les problèmes auxquels font face ces communautés sont à la hausse; et

Attendu que la FEUO ouvre un nouveau centre et est engagée à organiser une conférence RISE régionale qui serait accessible au plus grand nombre possible d'étudiantes et d'étudiants racialisés et autochtones; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuie la conférence RISE de la FEUO par un don de 3 000 \$.

ADOPTÉE

10. LEVÉE DE LA SÉANCE